



**RAA  
INDRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°36-2022-107

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2022

# Sommaire

## **Direction Départementale des Finances Publiques / Direction Départementale des Finances Publiques**

36-2022-09-01-00001 - Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (2 pages) Page 3

## **Préfecture de l'Indre / Direction de la Citoyenneté et de la Légimité**

36-2022-08-30-00001 - Arrêté du 30 août 2022 fixant le nombre, l'emplacement et les périmètres des bureaux de vote pour les élections au suffrage universel direct à compter du 1er janvier 2023 et son annexe.?? (68 pages) Page 6

36-2022-08-26-00003 - Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 12 février 2021 modifié portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Jeu-Maloches, modification n°2 (2 pages) Page 75

## **Préfecture de l'Indre / Direction du Développement Local et de l'Environnement**

36-2022-09-01-00006 - Arrêté du 1er septembre portant délégation de signature à Mme Nadine CHAÏB, secrétaire générale de la préfecture de l'Indre au titre de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (6 pages) Page 78

36-2022-09-01-00003 - Arrêté du 1er septembre portant délégation de signature à Mme Sabrina LADOIRE sous-préfète d'Issoudun et La Châtre (5 pages) Page 85

36-2022-09-01-00007 - Arrêté du 1er septembre portant délégation de signature au colonel Laurent TEXIER commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Indre (2 pages) Page 91

36-2022-09-01-00002 - Arrêté préfectoral du 1er septembre 2022 portant délégation de signature à Mme DRIEU-LEMOINE, sous préfète du Blanc (5 pages) Page 94

36-2022-09-01-00005 - Arrêté préfectoral du 1er septembre portant délégation de signature à Mme Nadine CHAÏB secrétaire générale de la préfecture de l'Indre (3 pages) Page 100

36-2022-09-01-00004 - Arrêté préfectoral du 1er septembre portant délégation de signature aux autorités de permanence (3 pages) Page 104

Direction Départementale des Finances  
Publiques

36-2022-09-01-00001

Délégation de signature en matière d'  
ordonnancement secondaire

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DE L'INDRE  
10, rue Albert 1er  
36 019 CHÂTEAUROUX CEDEX  
Tél : 02 54 60 34 34

### **DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

L'administratrice des finances publiques adjointe, directrice du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de l'Indre

- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination de Mme Nadine CHAIB en qualité de Secrétaire Générale de la préfecture de l'Indre ;
- Vu le décret du 17 février 2021 portant nomination de M. Stéphane BREDIN en qualité de préfet de l'Indre à compter du 8 mars 2021 ;
- Vu la décision du 8 mars 2013 portant affectation de Mme Eliane-Sylvie DESLANDES, directrice du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de l'Indre ;
- Vu l'arrêté préfectoral N°36.2021-03-08-019 du 8 mars 2021 portant délégation de signature à Mme Eliane-Sylvie DESLANDES, directrice du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de l'Indre ;
- Vu l'article 3 de l'arrêté précité autorisant Mme Eliane-Sylvie DESLANDES à donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité.

## DECIDE:

1<sup>er</sup> – la délégation qui lui est conférée par l'arrêté susvisé du Préfet de l'Indre en date du 8 mars 2021 pourra être exercée par :

M. Laurent JOUANNEAU, inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef de la division « ressources » de la direction départementale des finances publiques de l'Indre ;

M Thomas BEURTHETER, inspecteur de finances publiques, chef du service « budget-immobilier-logistique » de la direction départementale des finances publiques de l'Indre ;

2<sup>ème</sup> – la délégation qui lui est conférée par l'arrêté susvisé du Préfet de l'Indre en date du 8 mars 2021 pourra être exercée dans la limite de 3 000€ par opération par :

M Etienne PILLE, agent administratif stagiaire des finances publiques au service « budget-immobilier-logistique » de la direction départementale des finances publiques de l'Indre .

3<sup>ème</sup>- la délégation qui lui est conférée par l'arrêté susvisé du Préfet de l'Indre en date du 8 mars 2021 pourra être exercée en matière de frais de déplacement et de gestion des indus de rémunération par :

M Jérôme BRIGAND, inspecteur des finances publiques, chef du service « ressources humaines » de la direction départementale des finances publiques de l'Indre ;

M Vincent VENNY, contrôleur des finances publiques au service « ressources humaines » de la direction départementale des finances publiques de l'Indre ;

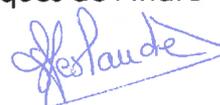
Mme Isabelle COUDRAIS, agente administrative des finances publiques au service « ressources humaines » de la direction départementale des finances publiques de l'Indre.

4<sup>ème</sup>- la présente décision se substitue à la décision N°36-2021-09-01-00001 publiée au recueil des actes administratifs N°36-2021-102 du 27 août 2021 .

Châteauroux le 1<sup>er</sup> septembre 2022

Par délégation du Préfet,

La directrice du pôle pilotage et ressources  
de la direction départementale des finances  
publiques de l'Indre



Eliane-Sylvie DESLANDES  
Administrateur des Finances Publiques Adjoint

Préfecture de l'Indre

36-2022-08-30-00001

Arrêté du 30 août 2022 fixant le nombre,  
l'emplacement et les périmètres des bureaux de  
vote pour les élections au suffrage universel  
direct à compter du 1er janvier 2023 et son  
annexe.



**PRÉFET  
DE L'INDRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau de la réglementation générale et des élections**

**ARRÊTÉ du 30 août 2022  
fixant le nombre, l'emplacement et les périmètres des bureaux de vote pour les élections au  
suffrage universel direct à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

**LE PRÉFET DE L'INDRE,**

**Vu** le Code électoral et notamment son article R.40 ;

**Vu** l'instruction ministérielle n° NOR/INTA 1830120J du 21 novembre 2018 modifiée relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 30 août 2021 fixant le nombre, l'emplacement et les périmètres des bureaux de vote pour les élections au suffrage universel direct à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Considérant** les changements intervenus et signalés par les maires du département ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : En application de l'article R.40 du Code électoral l'emplacement et le périmètre géographique des 326 bureaux de vote du département de l'Indre sont fixés ainsi qu'il suit en annexe, pour toutes les élections susceptibles de se dérouler entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023.

**Article 2** : La secrétaire générale de la préfecture, les sous-préfètes et les maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le préfet  
et par délégation,  
La Secrétaire Générale,

  
Nadine CHAÏB

*Voies de recours au verso*

Place de la Victoire des alliés - CS 80583 - 36019 CHATEAUROUX Cedex- Tel : 02 54 29 50 00 - [www.indre.gouv.fr](http://www.indre.gouv.fr)

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- d'un recours gracieux (adressé à Monsieur le Préfet de l'Indre, place de la Victoire et des Alliés – CS 80583 – 36019 Châteauroux CEDEX) ,
- d'un recours hiérarchique (adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Direction des libertés publiques et des affaires juridiques, Place Beauvau Paris 8<sup>ème</sup>) ,
- d'un recours contentieux en saisissant le tribunal administratif de Limoges, 2, cours Bugeaud – 87000 Limoges ou par l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Aigurande	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Maison de l'expression et des loisirs Avenue de l'Europe	Toute la commune
Aize	2	Levroux	1	01	Mairie 4 rue de la Mairie	Toute la commune
Ambrault	2	Ardentes	1	01	Salle du conseil municipal Mairie 1 place de l'Église	Toute la commune
Anjouin	2	Valençay	1	01	Espace associatif	Toute la commune
Ardentes	2	Ardentes	3	01 Bureau centralisateur	Mairie Place de la République	Bourg d'ARDENTES, quartier Saint-Vincent
Ardentes	2	Ardentes	3	02	Maison des associations 19, rue de la Gare	Bourg d'ARDENTES, quartier Saint-Martin
Ardentes	2	Ardentes	3	03	Salle 6 Rue George Sand	Tous les écarts de la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Argenton-sur-Creuse	2	Argenton-sur-Creuse	3	01 Bureau centralisateur	Espace Jean Frappat Rue de la Grenouille	<p>Au Sud et à l'Est : La rivière (la Creuse) partie droite jusqu'à la RN 20, Place de la République, les rues Barbès et Rosette comprises, l'âge. A l'Ouest : La limite de la commune du PECHEREAU, Bournoiseau. Au Nord : La Rue Ledru Rollin non comprise. Tous les écarts exceptés la Caillaude et la Folie. Au nord et à l'Ouest : Chemin de Bridonnet, Moulin de Chambon.</p>
Argenton-sur-Creuse	2	Argenton-sur-Creuse	3	02	Espace Jean Frappat Rue de la Grenouille	<p>Au Sud et au Nord: La rivière (la Creuse) partie gauche jusqu'à la RN 20, la partie comprise entre le vieux pont et la Place de la République, la rue Gambetta, l'impasse Bruand, la rue Barra comprises, la rue Ledru Rollin jusqu'à la ligne SNCF, l'âge. A l'Ouest : La limite de la commune de THENAY, Aribout de Bournoiseau. Au sud et à l'Ouest : Les Ségoins, Route de Lignac Au nord et à l'Ouest : Route de Saint-Gaultier, Chemin de la présidence.</p>

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Argenton-sur-Creuse	2	Argenton-sur-Creuse	3	03	Cantine Merle Blanc 1 Rue Montaigne	Au Nord : la limite de la commune de SAINT-MARCEL. A l'Est : la limite de la commune du PECHEREAU. Au Sud : la rue Ledru Rollin à partir de la ligne SNCF. A l'Ouest : la ligne SNCF, Les écarts : la Caillaude et la Folie.
Argy	1	Buzançais	1	01	Maison des associations 22 Route de Pellevoisin	Toute la commune
Arpheuilles	1	Buzançais	1	01	Mairie 6 place de l'Église	Toute la commune
Arthon	2	Ardentes	1	01	Salle du Conseil municipal et des mariages Place de la Mairie	Toute la commune
Azay-le-Ferron	1	Le Blanc	1	01	Salle socio-culturelle Rue Hersent Luzarche	Toute la commune
Badecon-le-Pin	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Mairie 4 place de la mairie	Toute la commune
Bagneux	2	Valençay	1	01	Mairie 5 rue Fontaine Saint-Clair	Toute la commune
Baraize	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Mairie 1 rue de la Fontaine Saint-Cloud	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Baudres	2	Levroux	1	01	Mairie 29 Rue de la Mairie	Toute la commune
Bazaiges	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Mairie 1 route de Celon	Toute la commune
Beaulieu	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 3 rue de la Mairie	Toute la commune
Bélabre	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 8 avenue Jean Jaurès	Toute la commune
La Berthenoux	2	La Châtre	1	01	Salle des associations 10 rue des maîtres sonneurs	Toute la commune
Le Blanc	1	Le Blanc	6	01 Bureau centralisateur	Salle des fêtes Place de la Libération	<p><u>Au Nord</u> : Place de la Libération, Rue de Ruffec, Rue Saint Lazare (incluse)</p> <p><u>A l'Est</u> : Fin de la Rue de Ruffec, fin de la Rue de la République, fin du Boulevard Mangin de Beauvais (toutes ces voies étant incluses)</p> <p><u>Au Sud</u> : Rive droite de la Creuse, partie comprise entre les boulevards Chanzy et Mangin de Beauvais (inclus) <u>A l'Ouest</u> : Boulevard de Chanzy</p>
Le Blanc	1	Le Blanc	6	02	Gymnase des Ménigouttes Rue Georges Pompidou	<p><u>Au Nord</u> : Limites communales avec POULIGNY-SAINT-PIERRE et RUFFEC-LE-CHATEAU, de la rive droite de la Creuse à la route de Rosnay</p> <p><u>A l'Est</u> : Route de Rosnay incluse, Avenue Gambetta et Rue St Lazare (ces deux voies n'étant pas comprise)</p> <p><u>Au Sud</u> : Rive droite de la Creuse, de la limite communale au Boulevard Chanzy (non inclus)</p> <p><u>A l'Ouest</u> : Limite communale avec POULIGNY-SAINT-PIERRE</p>

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Le Blanc	1	Le Blanc	6	03	Gymnase Jean Moulin n°1 6 Rue Jean Giraudoux	<p><u>Au Nord</u> : Route de Rosnay non incluse, Avenue Gambetta</p> <p><u>A l'Est</u> : Limites communales avec ROSNAY et RUFFEC-LE-CHATEAU, de la Route de Rosnay à la voie du chemin de fer</p> <p><u>Au Sud</u> : Voie de chemin de fer, partie du centre ville comprenant Rue Jules Ferry, Rue Faye, Allée des Résolières, Boulevard des Résolières, Rue Jean Mermoz, Rue Bordessolles</p>
Le Blanc	1	Le Blanc	6	04	Gymnase Jean Moulin n°2 6 Rue Jean Giraudoux	<p><u>Au Nord</u> : Voie ferrée (sauf rue du 8 mai 1945 comprise)</p> <p><u>A l'Est</u> : Limite communale avec RUFFEC-LE-CHATEAU</p> <p><u>Au Sud</u> : Rive droite de la Creuse, du Boulevard Mangin de Beauvais (non compris) aux limites avec RUFFEC-LE-CHATEAU</p> <p><u>A l'Ouest</u> : Rue des Echarçons et Rue Jean Rameau incluses, Rue Bordessolles, Boulevard John Kennedy, Boulevard des Résolières, Allée des Résolières, Rue Jean Mermoz (Toutes n'étant pas comprises)</p>
Le Blanc	1	Le Blanc	6	05	Ecole primaire du Château Salle A Impasse Saint-Cyran	<p><u>Au Nord</u> : Rive gauche de la Creuse comprise entre la limite communale avec RUFFEC-LE-CHATEAU et le Pont</p> <p><u>Au Sud</u> : Limites communales avec BELABRE, MAUVIERES et RUFFEC-LE-CHATEAU</p> <p><u>A l'Ouest</u> : Rue de la Poterne, Rue du Dr Fardeau, Rue de la Guignière, Rue de la Guillardière (toutes ces voies étant comprises)</p>

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Le Blanc	1	Le Blanc	6	06	Ecole primaire du Château Salle B Impasse Saint-Cyran	<u>Au Nord</u> : Rive gauche de la Creuse comprise entre le Pont et la limite communale de SAINT-AIGNY <u>A l'Est</u> : Rue Blaise Pascal comprise et la Rue des Massicots <u>Au Sud</u> : Limite communale avec CONCREMIERS <u>A l'Ouest</u> : Limite communale avec SAINT-AIGNY
Bommiers	2	La Châtre	1	01	Mairie 17 Rue de l'Ouche	Toute la commune
Bonneuil	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 6 Route de la marche	Toute la commune
Les Bordes	2	Issoudun	1	01	Salle des associations 19 rue des Davignons	Toute la commune
Bouesse	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Mairie 12 route d'Arthon	Toute la commune
Bouges-le-Château	2	Levroux	1	01	Salle des Fêtes 5 place de la Mairie	Toute la commune
Bretagne	2	Levroux	1	01	Salle Michel Bruneau 4 route de Bouges	Toute la commune
Briantes	2	La Châtre	1	01	Mairie 4 place Jean Moulin	Toute la commune
Brion	2	Levroux	1	01	Mairie 22 route d'Issoudun	Toute la commune
Brives	2	La Châtre	1	01	Mairie 4 Chaussée de César	Toute la commune
La Buxerette	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Mairie Le Bourg	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Buxeuil	2	Levroux	1	01	Mairie 2 Place de l'Église	Toute la commune
Buxières-d'Aillac	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Salle polyvalente Route de Châteauroux	Toute la commune
Buzançais	1	Buzançais	4	01 Bureau centralisateur	Salle des Fêtes 12 Avenue de la République	Toutes les rues situées rive droite de l'Indre jusqu'à la Rue Grande, puis la Rue Grande côté pair, Avenue du 11 novembre côté pair jusqu'à la Rue Louis Braille non comprise.
Buzançais	1	Buzançais	4	02	Salle des Fêtes 12 Avenue de la République	Toutes les rues situées rive gauche de l'Indre jusqu'à la Rue des ponts, puis la Rue des ponts côté pair, et la Rue des Hervaux côté pair.
Buzançais	1	Buzançais	4	03	Salle des Fêtes 12 Avenue de la République	Toutes les rues situées entre la Rue des Hervaux côté impair, la Rue des ponts côté impair, la Rue grande côté impair, jusqu'à la Rue de la Turquerie comprise, puis toutes les rues comprises entre le ruisseau Carême et la Rue grande puis le côté impair de la Rue Notre Dame.
Buzançais	1	Buzançais	4	04	Salle des Fêtes 12 Avenue de la République	Toutes les rues situées entre la Rue Notre Dame, côté pair jusqu'à la Rue Aristide Briand non comprise, toutes les rues situées rive droite du ruisseau Carême jusqu'à la Rue de la Turquerie non comprise, puis l'Avenue du 11 novembre côté impair jusqu'à la limite de Buzançais

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lien de vote	Périmètre du bureau de vote
Ceaulmont	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Mairie Les Granges 1 place de l'Armistice	Toute la commune
Celon	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Salle polyvalente 1 Route du bois du terroir	Toute la commune
Chabris	2	Valençay	2	01 Bureau centralisateur	Salle des Fêtes Rue de la République	Rue du Pont, Avenue Pasteur, Rue des Acacias, Rue du Stade, Rue de Varennes, Rue des Billettes, Rue du Chauchy, Rue du Four, Rue du Centre Rue Alexandre Prévost, Rue de la Garenne, Rue et Place du Champ de Foire, Rue de Beauregard, Avenue V. Hugo, Rue de la Gare, Rue A. Jourbert, Rue du puits Couton, Rue de Beauvais, Quartier Hôtel Dieu, Rue de Selles, Rue de Villeret, Rue du safran, Rue grande, Route de Selles, Rue de Launay, Rue de Launay des Haies, Rue des planchettes, Chemin des pelles, Les petits Chambons, Route des Touches les Vigneaux, Le Petit Givry, La fontaine (rivière), La taille des haies, La Jarrerrie, Le grand Givry Civray, Beauregard, Launay, Puance Fomptin, La Picacellerie, La maison brûlée, les Orillardards, Le Transval, Villeret

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Chabris	2	Valençay	2	02	Salle des Fêtes Rue de la République	Place A. Boivin, Rue J. Jaurès, Rue du Tertre, Rue des lauriers, Rue des anémones, Rue du coteau vert, Route de Dun, Rue du château d'Eau, Rue de Verdun, Rue Roger Moisan, Rue Abel Bonnet, Rue de la République, Chemin Franquelin, Rue du docteur Tourangin, Rue de l'enfer, Rue Ohmann, Rue du bac, Chemin de Chambon, La Tuilerie, Rue Ernest Pinard, Route de Saint Julien, Route de la vacherie, Rue de Lansee, Chemin du pèlerinage, Rue des vignes, La Motte, Les Dupins, Les poiriers, Le marais, Les Galliers, Le grand village, Le haut bois, La Fréna, Le haut labeur, Les petits Augeons, Les souches, La petite vacherie, La grande, La Chaumendin, Gatine, Madagascar, Malpogne, Les Bizeaux, Les Goujonneaux, Le couvent de Glatigny, La touche, Le moulin de la grange, La maison neuve, La Claie, Le Gué des îles, La rivière.
Chaillac	1	Saint-Gaultier	1	01	Salle de réunion de la Mairie Place Fernand Portier	Toute la commune
Chalais	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie Ancienne salle de classe 17 rue Désiré Gourdin	Toute la commune
La Champenoise	2	Levroux	1	01	Salle des Fêtes 22 rue de la Mairie	Toute la commune
Champillet	2	La Châtre	1	01	Salle polyvalente communale Route de la Châtre	Toute la commune
La Chapelle-Orthemale	1	Buzançais	1	01	Mairie 2 route de Neuillay-les-Bois	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
La Chapelle-Saint-Laurian	2	Levroux	1	01	Mairie 1 Le Bourg	Toute la commune
Chasseneuil	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Salle de l'Ecole 1 Rue des combattants	Toute la commune
Chassignolles	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Mairie Le Bourg	Toute la commune
Châteauroux	1	Châteauroux-1	32	01 Bureau centralisateur	Hôtel de ville 12 Place de la République	Hôtel de ville, Rue Claude Pinette, Rue Dauphine, Rue Gabriel Nigond, Rue Grande (côté impair du n° 57 à la fin - côté pair du n° 36 à la fin), Rue Gutenberg, Rue des Halles, Place Robert Monestier, Rue Jean Jaurès, Rue du marché, Rue Molière, rue des pavillons, Rue Porte aux Guédons, Place de la République, Rue Ledru Rollin (côté impair du n° 37 et la fin - côté pair du n° 26 à la fin), Rue du Gué aux Chevaux, Rue de l'Indre, Rue des Ponts, Square Saint John Perse, Rue petite des bouchers, Rue Saint Cyran, descente de la grande échelle, passage de la petite échelle, Rue du Président Wilson, Chemin rural dit de la baignade, impasse du Palan, passage Notre Dame, Place Saint Cyran, Rue Amiral Ribourt, Rue descente de ville, Rue des Notaires, Rue du Général Bertrand, Rue du grand mouton, Rue du Palan, Rue du père Adam, Rue Guimon Latouche, Rue Jean Lauron, Rue Joseph Bellier, Rue traversière, Rue de la lune, Place de la victoire et des alliés, Place du Palan, Place Roger Brac, Rue de l'écho, Rue de la Poste, Rue des jeux marins, Rue des Remparts, Rue du château Raoul, Rue petite du Palan, Rue porte neuve, Rue Victor Hugo, Rue Saint- Martin, Rue vieille prison, Avenue. Charles de Gaulle (côté impair jusqu'au n° 5), Galerie Victor Hugo, avenue. du 6 juin 1944 (côté impair).

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-3	32	02	École élémentaire Les Marins 20 Avenue Saint-Pierre	Avenue de l'Ambulance, Rue Anatole France, Rue Alfred de Vigny, Rue du Berry, Rue du boulevard, rue de la couture (côté pair jusqu'au n° 64 – et du n° 68 à la fin), Rue Ernest Courtin, boulevard George Sand (côté impair du n° 49 à la fin – côté pair du n° 90 à la fin), Rue Georges Bernanos, Rue Jolivet, Rue Kléber (côté pair – côté impair du n° 15 à la fin), Boulevard des Marins, Rue Pierre Leroux, Rue Rollinat, Rue Rouget de l'Isle, Avenue Saint-Pierre, Rue Vachez, Boulevard de la Vrille (côté impair jusqu'au n° 39 – côté pair), Rue de la Vrille, Impasse de la Vrille, Allée de la Vrille, Impasse de la Brasserie, Rue Héliet Cosson, Impasse Sagot, Avenue Charles de Gaulle (côté pair jusqu'au n° 52).
Châteauroux	1	Châteauroux-3	32	03	Accueil de loisirs de Touvent 8 Allées des Lauriers	Boulevard Arago (côté impair), Rue Bernard Naudin, Avenue John Kennedy (côté impair jusqu'au n° 119 - côté pair jusqu'au n° 106), Rue de Notz (côté impair jusqu'au n° 135 – côté pair jusqu'au n° 144), Impasse de Notz, Rue Raoul Adam, Allée Gilbert Becaud, Boulevard Croix Normand (côté impair), Chemin rural n° 10 de Notz à Cré et à Scrouze, chemin rural n° 3 de Gireugne à Châteauroux, Impasse Charlier, Rue Charlier, Rue de la Loge, Rue de Vernusse (côté pair du n° 18 à la fin – côté impair du n° 19 à la fin), Rue Henriette Labonne, Rue Patrice Comboliaud (côté impair jusqu'au n° 85 – côté pair jusqu'au n° 74), Rue des Aubrays (côté pair), Rue Passageon, Rue Pérard.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-1	32	04	École maternelle Montaigne 58 bis, rue Montaigne	Rue Bernardin, Impasse de la Brauderie, Rue Chausset, Boulevard de Cluis (côté pair), Boulevard Croix Normand (côté pair), Rue Denfert Rochereau, Rue de la folie comtois, Rue Galliéni, Rue Geoffroy Talichet, Rue Jean Nicot, Rue Louis Blanc, Rue du moulin, Rue Parmentier, Rue Pierre Gaultier, Impasse Pierre Gautier, Rue Saint-Fiacre, Rue de Tivoli, Avenue de Verdun (côté impair jusqu'au n° 115 – côté pair jusqu'au n° 134), Impasse. Auliard, Allée Seron frères, Avenue Charles de Gaulle (côté impair du n° 41 à la fin – côté pair du n° 102 à la fin), Rue Camille Desmoulins, Rue Hoche, Rue Marceau, Rue Raspail (côté impair du n° 51 à la fin – côté pair du n° 72 à la fin), Boulevard Arago (côté pair), Avenue de La Châtre (côté pair jusqu'au n° 58), Place des tabacs.
Châteauroux	1	Châteauroux-1	32	05	École maternelle Saint Martial 6 rue Saint-Martial	Impasse des Américains, Rue André Parpais, Rue Fosse Bélo, Rue Lamartine, Rue Lézerat, Rue de Mousseaux, Rue Napoléon Chaix, Rue du Paincourt, Rue Pasteur, Rue de la Pingaudière, Cour de la Pingaudière, Rue du Président Kruger, Allée de l'espérance, Rue du 14 juillet, Rue Roger Cazala, Rue de Strasbourg (côté impair jusqu'au n° 111 – côté pair jusqu'au n° 88), Place Voltaire, Impasse Voltaire, Allée Valentin Haüy, Cours Saint-Luc, Place de la Gare.
Châteauroux	1	Châteauroux-1	32	06	École maternelle du Colombier 12 Rue du Colombier	Impasse Alapetite, Rue du Colombier, Rue des Etats Unis (côté pair du n° 58 jusqu'à la fin – côté impair du n° 87 jusqu'à la fin), Rue Fleury, Rue Fontaine Saint-Germain, Rue Just Veillat, Rue Joseph Bara, Rue de la Rochette, Rue des soupirs, Rue Edmée Richard, Rue Marguerite Yourcenar.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-1	32	07	École élémentaire Saint Martial 6 rue Saint-Martial	Rue Basse, Rue petite basse, Ruelle basse, Avenue Marcel Lemoine (côté pair – côté impair jusqu'au n° 31), Rue des Etats Unis (côté impair jusqu'au n° 87 – côté pair jusqu'au n° 58), Rue Paul Accolas, Allée Jean Giraudoux, Place Gambetta, Place Lafayette, Place Ste Hélène, Rue Alain Fournier, Rue Brétine, Rue de la Cueilie, Rue descente des Cordeliers, Rue dorée, Rue du Dr Berton, Rue du progrès, Rue Grande (côté impair jusqu'au n° 57 – côté pair jusqu'au n° 36), Rue Montaboulin, Rue porte Thibault, Rue Saint Martial, Rue Thabaud Boislareine, Rue Albert 1er, Rue Bourdillon jusqu'au n° 13, Rue de la Gare, Rue du conseil, Rue Saint-Luc, Rue Ledru-Rollin (côté impair jusqu'au n° 37 – côté pair jusqu'au n° 26), Avenue Gédéon Duchâteau (côté impair).
Châteauroux	1	Châteauroux-2	32	08	École maternelle Jean Moulin 1 Bis, Rue Ferdinand de Lesseps	Rue Ampère (côté pair jusqu'au n° 70), Boulevard de Bryas (côté impair – côté pair jusqu'au n° 84), Impasse de Bryas, Rue Bergson, Avenue de La Châtre (côté impair jusqu'au n° 85 – côté pair du n° 58 jusqu'au n° 192), Rue Clair Talichet, Rue Hector Berlioz (côté impair jusqu'au n° 27 – côté pair jusqu'au n° 30), Rue Honoré de Balzac (côté impair), Rue Léo Delibes, Rue Mozart, Rue Robert Schumann, Rue du Maréchal Joffre, Rue Pierre et Marie Curie (côté impair jusqu'au n° 89 – côté pair jusqu'au n° 90), Rue des Cigarières, Place des Cigarières, Rue Colbert, Place Colbert, Rue Alfred Dauvergne, Impasse de la Pingaudière, Rue Eugène Rolland, Place Eugène Rolland, Rue du Scaferlati, Place du Scaferlati, rue Albert Calmette, Rue Beauséjour, Rue Camille Guérin.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-2	32	09	École maternelle Jean Moulin 1 Bis, Rue Ferdinand de Lesseps	Rue du Maréchal Foch, Rue Frédéric Passy, Rue Henri Dunant, Allée du Maréchal Juin, Rue Jacques Lacour, Allée Paul Sabatier, Rue Pierre et Marie Curie (côté pair du n° 90 à la fin – côté impair du n° 89 à la fin), Rue Ampère (côté impair – côté pair du n° 70 à la fin), Rue du Chardeffèvre, Rue Gay Lussac, Rue des Nations, Chemin de Soulasse, Boulevard de Bryas (côté pair du n° 84 jusqu'au n° 100), Avenue de La Châtre (côté impair du n° 85 au n° 275 – côté pair du n° 192 au n° 342), Chemin rural n° 30 de Mousseaux à Bitray, Chemin rural dit des Fadeaux, Rue de la Paix, Allée du Verger, Rue du Rondeau, Rue Benjamin Franklin.
Châteauroux	1	Châteauroux-1	32	10	École maternelle Jean Zay 18, Rue Albert Aurier	Rue Albert Aurier, Rue Basset, Rue Cornet Bessayrie, Rue du Champ Carreau, Rue Emile Zola, Rue Ernest Nivet, Rue du Fontchoir, Rue Jeanne d'Arc, Impasse Jeanne d'Arc, Rue Jean Zay, Rue du moulin Saint-Denis, Impasse Morel, Rue Raymond, Impasse Saint-Denis, Rue Schwob, Rue de Strasbourg (côté pair du n° 88 à la fin – côté impair du n° 111 à la fin), Rue Théodore Vacher, Rue du 3ème RAC (côté impair jusqu'au n° 33 – côté pair jusqu'au n° 124), Boulevard Saint-Denis (côté impair), Chemin du Lavoir (côté impair), Le Cendrier (rue du 3ème RAC), Rue Chauvigny, Maison de retraite George Sand, Rue de la Liberté.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-2	32	11	École maternelle Jean Zay 18, Rue Albert Aurier	Rue Alphonse Daudet, Rue Albert Dugéni, Rue Jules Grévy, Rue de la vallée de Chambon, Rue de Chambon, Rue Claude Debussy, Rue Dieudonné Costes, Rue Frédéric Chopin, Rue Georges Guynemer, Rue Louis Blériot, Allée Maryse Bastié, Rue Marinier, Rue des pères tranquilles, Rue René Mouchotte, Allée du Rotissant, Boulevard Saint-Denis (côté pair), Rue du 3ème RAC (côté impair du n° 33 à la fin – côté pair du n° 124 à la fin), Allée de Tolière, Chemin rural dit des Caillauts, Rue Jules Massenet, Allée Jules Massenet, Rue d'Acadie, Rue du Québec, Allée de la Louisiane, Place Jacques Cartier, Place Samuel Champlain, Place Montcalm, Place Rochambeau, Chemin rural dit des Ferrandes, Rue Jeanne d'Arc prolongée, Rue Edouard Herriot, Boulevard de Bryas (côté pair du n° 100 à la fin), Chemin du Lavoisier (côté pair), Allée du ruisseau des tabacs.
Châteauroux	1	Châteauroux-2	32	12	École maternelle du grand Poirier 5, Rue du Grand Poirier	Rue Arthur Rimbaud, Allée Albert Samain, Rue Alfred de Musset, Rue André Gide, Allée Beaumarchais, Rue Etienne de la Boétie, Rue Comtesse de Ségur, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, Rue François Mauriac, Allée Frédéric Mistral, Rue Guillaume Appolinaire, Rue du grand poirier, Rue Gérard de Nerval, Allée Jean de la Bruyère, Allée Charles Cros, Boulevard Blaise Pascal (côté impair jusqu'au n° 5), Boulevard des Charmilles, Impasse des Genêts, Rue Louis Aragon, Chemin rural dit de la Brauderie, Rue de Lourouer, RD 920.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-3	32	13	Espace Madeleine Sologne 6, Rue Max Hymans	Allée de la Bourie, Allée d'Auteuil, Cour de la Bourie, Rue Boris Vian, Rue de Châtellerault (côté impair du n° 227 à la fin – côté pair du n° 232 à la fin), allée de Chantilly, Rue Cécile Sorel, Rue Fernand Raynaud, Allée de l'Hippodrome, Rue Jean Vilar, Rue Jacques Prévert, Allée de Longchamp, Allée de la Rochefoucault, Allée de Sagan, Allée de Talleyrand, Boulevard de la Valla (côté impair), Boulevard de la Valla prolongé, Allée de Vincennes, Rue Jean Gabin, Rue Sacha Guitry, Rue Sarah Bernhardt, Rue André Bourvil, Rue Philippe Noiret, Chemin rural dit de Fonds, Chemin rural n° 43 de Vilaine à Font, Rue Lino Ventura, Rue Jacques Villeret, Von, Chemin rural n° 6 de Notz à Vilaine.
Châteauroux	1	Châteauroux-3	32	14	École maternelle Arago 6 Rue Jean-Baptiste Charcot	Rue André Chenier, Rue de la Croix Guérat, Boulevard de l'école Normale, Rue des Fontaines, Rue Hugues Lapaire, Rue Jules Amiraault, Rue Jean-Baptiste Charcot, Rue Louis Lumière, Place Anselme Paturaud-Mirand, Allée de la Closerie, Boulevard de St Maur, Avenue de Tours, Chemin de Villegongis, Chemin de Breilay, Rue du Point du Jour, Rue Edouard Ramonet, Allée Bernard Mesnager.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-3	32	15	École maternelle Jean Racine 8 Boulevard du Moulin neuf	Rue Abbé Paviot, Rue de belle rive, Rue braille, Rue de la Catiche, Rue Félix Pyat, Rue de la Fuié, Rue grand maison, Rue grande Saint Christophe, Rue des Jeux Saint-Christophe, Rue petite des jeux Saint Christophe, Rue de la loutre, rue croix Perrine, Rue du Gué Jacquet, Rue des Perrières, Avenue du Pont Neuf, Place Saint Christophe, Boulevard du moulin neuf, Impasse de belle rive, Chemin rural dit de Château Gaillard à Salles, Rue Saint Vincent, Rue de la bièvre (côté impair), Rue des castors, Allée des rives de l'Indre, Avenue Daniel Bernardet, Avenue Gédéon du Château (côté pair), Chemin du désert, Place du Rochat, Rue de Belle Isle, Ruelle de Belle Isle, Rue de la prairie, Rue du Rochat, Rue petite du Rochat.
Châteauroux	1	Châteauroux-3	32	16	Espace Madeleine Sologne Rue Max Hymans	Avenue d'Argenton (côté pair), Rue Charles Dullin, Rue des combattants d'AFN, Avenue Gérard Philippe, Rue Jacques Copeau, Rue du lieutenant Colonel Pichené, Allée des lucioles, Rue Louis Jouvot, Rue Max Hymans, Rue des Madrons, Rue Pierre Fresnay, Rue Jules Raimu, Allée de Toutifaut, les Madrons, Toutifaut, Vilaines, Rue Simone de Beauvoir, Rue Albert Laprade, Rue du grand pré, Rue du pré Fleuri, Allée Martine Carol, Cour des Madrons, Rue Henry de Montfreid, Rue de Châtellerault (côté impair jusqu'au n° 227 – côté pair jusqu'au n° 232), chemin rural n° 1 de Saint-Maur à Gireugne.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-3	32	17	École maternelle Victor Hugo 7 Rue d'Aquitaine	Rue d'Anjou, Rue d'Auvergne, Rue de beau pré, Rue Eugène Grillon, Allée de la Grenouillère, Rue du Genièvre, Allée des Grouailles, Rue Hervé Faye, Place du Limousin, Allée Laisnel de la Salle, Allée des maçons, Rue du Préfet Dalphonse, Rue Ratouis de Limay, Rue de Savoie, Allée du Sorvet, Place de Touraine, Chemin des vignes Saint Jean, Rue de Notz (côté impair du n° 135 à la fin – côté pair du n° 144 à la fin), Avenue d'Occitanie, Rue de Vernusse (côté impair jusqu'au n° 19 – côté pair jusqu'au n° 18), Rue de Gireugne (côté pair du n° 44 à la fin), le Clergé, Notz, Rue du clergé, Place de Champagne, Chemin rural du n° 2 de la Vallée de Gireugne, Chemin rural n° 4 de Gireugne à Notz, Place de Notz, Allée du Béarn, Chemin du Champ Bossu, Chemin rural n° 9 dit du champ Bossu, Chemin des mésanges, Allée du Roussillon, Rue du pré Naudin.
Châteauroux	1	Châteauroux-3	32	18	École maternelle Victor Hugo 7 Rue d'Aquitaine	Avenue d'Argenton (côté impair), Rue d'Aquitaine, Place d'Auvergne, Rue de Bourgogne, Place de Bretagne, Rue de Provence, Place du Berry, Place du Dauphiné, Rue Alfred Nobel, Rue Henri Becquerel, Rue Jean Perrin, Rue Paul Langevin.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-3	32	19	Accueil de loisirs de Touvent 8 Allées des Lauriers	Rue Patrice Comboliaud (côté impair du n° 85 à la fin – côté pair du n° 74 à la fin), Rue du Champ Le Roy, Rue Eisenhower, Allée Franklin Roosevelt, Rue de Gireugne, (côté impair – côté pair jusqu'au n° 44), Rue des Méraudes, Rue de la vallée aux prêtres, Village de Cré, Chemin des Orangeons, Chemin rural dit des Orangeons, Chemin rural n° 12 des Orangeons à Cré, Chemin rural du village de Cré, Rue des meuniers, Allée des rosiers, Avenue John Kennedy (côté impair du n° 119 à la fin, côté pair du n° 106 à la fin), Rue Georges Legagneux, Rue Michel Guilleumont, Rue des Aubrays (côté impair), Rue François Hervier, Rue Robert Barriot, Rue Winston Churchill.
Châteauroux	1	Châteauroux-2	32	20	École maternelle Montaigne 58 bis, rue Montaigne	Rue Beauchef, Rue de la Concorde, Rue Henri Cosnier, Rue Montaigne (côté impair jusqu'au n° 101 – côté pair jusqu'au n° 100), Impasse Montaigne, Rue Saint Jean Bosco, Rue du 8 mai 1945 (côté pair – côté impair du n° 9 à la fin), Rue Paul Debard, Impasse du lotissement Talichet, Allée Auguste Rodin, Allée de la libération, Allée de la tuilerie, Avenue de Verdun (côté impair du n° 115 au n° 191), Rue Combanaire (côté impair jusqu'au n° 21 – côté pair jusqu'au n° 12), Boulevard de Cluis (côté impair).
Châteauroux	1	Châteauroux-2	32	21	Mairie Annexe 29, Rue Eugène Delacroix	Avenue Bernard Louvet, Allée Charles Péguy, Rue Descartes, Allée François Villon, Rue du 8 mai 1945 (côté impair jusqu'au n° 9), Rue Fernand Maillaud, Rue Jacques Cœur, Allée des 4 septiers, Rue de la vallée Saint-Louis, Rue Denis Papin, Rue François-René de Châteaubriand, Rue Jean Richepin, Rue Michelet.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lien de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-2	32	22	Mairie Annexe 29, Rue Eugène Delacroix	Allée Buffon, Rue Combinaire (côté pair du n° 12 jusqu'au n° 150 – côté impair du n° 21 au n° 143), Allée Edouard Branly, Square Edouard Branly, Rue Charles Compodonico, Place du Marché Saint Jean, Rue Eugène Delacroix, Rue François Fénélon, Allée Gustave Flaubert, Allée Auber, Allée Jules Sandeau, Allée Georges Bizet, Rue Lamennais, Rue du 11 novembre 1918, Allée Prosper Mérimée, Rue Edith Piaf, Rue de beaupuits, Rue Georges Courteline.
Châteauroux	1	Châteauroux-2	32	23	École maternelle Lamartine 69 Allée des platanes	Rue André Malraux, Rue de l'Eguillon, Rue Jean Giono, Rue Jules Chauvin (côté pair jusqu'au n° 10), Lycée agricole de Touvent, Rue Marcel Pagnol, Chemin Henri Cochet, Rue Paul Fort, Place Roger Couderc, Rue Gustave Eiffel, Rue de Scrouze (côté impair – côté pair jusqu'au n° 24), Rue Saint Exupéry, Avenue de Verdun (côté impair du n° 191 à la fin – côté pair du n° 216 à la fin), Scrouze, Boulevard Le Corbusier, Allée de la Croix des Barres, Rue Victor Baltard, Rue Victor Laloux, Avenue André le Nôtre, Rue Hector Guimard, Rue Claude Nicolas Ledoux, Rue Jérôme Legrand, Rue Robert Mallet-Stevens, Rue Oscar Niemeyer, Avenue Jean Pâtureau-Francoeur (côté impair), Allée des platanes (côté pair du n° 64 à la fin – côté impair), Chemin du clos de la colombe, Rue Camille Létang, Allée des Lauriers (côté impair du n° 41 à la fin), Chemin rural n° 13 de Velles à la Touche.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-3	32	24	École maternelle Lamartine 69 Allée des platanes	Allée des acacias, Allée des bruyères, Allée du commerce, Allée des érables, Allée des frênes, Allée des fougères, Allée des glycines, Allée des grands champs, Allée des noisetiers, Allée des ormes, Allée des platanes (côté pair jusqu'au n° 64), Allée des saules, Allée des seringas, Rue des tamaris, Allée des tilleuls, Allée des troènes, Allée des pruniers, Allée des figuiers, Allée des amandiers, Allée des abricotiers, Allée des merisiers, Allée des pêchers, Allée des muriers, Allée des pommiers, Allée des lilas, Allée des lauriers (côté impair jusqu'au n° 41 – côté pair), Allée des cerisiers, Place des sorbiers, Résidence Blanche de Fontarce, Allée grosse Eraine, Chemin rural n° 14 de l'Epôt à Châteauroux, Chemin rural n° 15 de Châteauroux à Corbilly, Route de Velles, Rue des Charmes, Rue Edmond Augras, Rue Jules Chauvin (côté pair du n° 10 à la fin, avenue Jean Pâtureau-Francoeur (côté pair), Rue de Scrouze (côté pair du n° 24 à la fin), Avenue de Verdun (côté pair du n° 134 au n° 216).
Châteauroux	1	Châteauroux-2	32	25	École élémentaire Louis de Frontenac 4 Allée de Frontenac	Allée Alexandre Dumas, Allée Baudelaire, Allée Clément Ader, Allée Charles Dickens, Cité des genêts, Allée des genêts, Allée de la Pérouse, Rue Charles Perrault, Rue Clément Marot, Allée Jean Goujon, Rue Marcel Proust, Rue Montaigne (côté impair du n° 101 au n° 159 – côté pair du n° 100 au n° 104), Rue Pierre Loti, Rue Paul Valéry, Rue Combanaire (côté pair du n° 150 à la fin – côté impair du n° 143 à la fin), Impasse Marcel Cerdan.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-2	32	26	École élémentaire Louis de Frontenac 4 Allée de Frontenac	Rue Albert Camus, Boulevard Blaise Pascal (côté pair – côté impair du n° 5 à la fin), Allée de Bercieux, Rue Copernic, Rue Eugène Hubert, Rue Guy Vanhor, Rue des Ingrains (côté pair), Rue Jean d'Alembert, Rue Louis Suard, Allée Louis de Frontenac, Lycée technique Blaise Pascal, Allée Peyrot des Gachons, Rue Paul Verlaine (côté impair jusqu'au n° 25 – côté pair jusqu'au n° 46), Rue Montaigne (côté pair du n° 104 à la fin – côté impair du n° 159 au n° 191), Chemin rural n° 5 de Lourouer à Châteauroux, Place Mirabeau.
Châteauroux	1	Châteauroux-2	32	27	École maternelle Jean Moulin 1 Bis, Rue Ferdinand de Lesseps	Boulevard d'Anvaux, Rue Aristide Briand, Allée Antoine Watteau, Rue du Buxerieux, Avenue de La Châtre (côté impair du n° 275 à la fin – côté pair du n° 342 à la fin), Rue Ferdinand de Lesseps, Rue Georges Clémenceau, Allée de la Garenne, Rue Jean Moulin, Rue du Maréchal Lyautey, Rue Maurice Utrillo, Allée Mickaël Faraday, Avenue Pierre de Coubertin, Rue du Président Poincaré, Allée Paul Gauguin, Rue Romain Rolland, Rue Roland Garros, Rue Maurice Ravel, Allée du stade, Allée des tennis, Rue Honoré de Balzac (côté pair), Chemin du Moulin de Cantigné, Chemin rural n° 30 de Bitray à Cantigné, Allée de Chandaire, Allée des Maisons Rouges, Chemin de la belle étoile, Allée Charles Nungesser, Rue Hector Berlioz (côté impair du n° 27 à la fin – côté pair du n° 30 à la fin).

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-3	32	28	Salle des associations 34, Espace Mendès France	Rue des Belges, Avenue du champ aux pages, Rue de la chaume, Rue Ernest Renan, Rue de Metz, Cour du roulage, Rue Sainte Marguerite, Avenue François Mitterrand, Espace Mendès France, Boulevard de la Valla (côté pair), Rue Louis Balsan, Avenue du 6 juin 1944 (côté pair), Place des Marins, Rue de la Manufacture Royale, Allée André Vernet, Rue des victoriales, Place des victoriales, Boulevard Jean Mace, Avenue des marins.
Châteauroux	1	Châteauroux-2	32	29	École maternelle du Grand Poirier 5, Rue du Grand Poirier	Rue Jean de la Fontaine, Rue Jules Romain, Rue Jules Verne, Allée des chataigniers, Allée des chênes, Allée de Montesquieu, Rue Maurice Genevoix, Rue Nicolas Boileau, Rue Anna de Noailles, Rue Pierre de Ronsard, Allée Paul Rue, Rue Paul Claudel, Rue Stéphane Mallarmé, Rue Paul Verlaine (côté impair du n° 25 à la fin – côté pair du n° 46 à la fin), Rue des Ingrains (côté impair), Rue Montaigne (côté impair du n° 191 à la fin), Impasse de la poterie, Espace Claude Blin, Rue de la Margotière, Chemin rural dit du grand poirier, Chemin de la Touche.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-3	32	30	École maternelle Jean Racine 8 Boulevard du Moulin neuf	Le moulin neuf, Rue du moulin à vent, Rue des marmottes, Rue Petite Saint Christophe, Rue du portail, Rue des pépinières, Impasse des perrières, Rue de salles, Rue de la Seine, Impasse de Vaugirard, Rue de la Bièvre (côté pair), Avenue de Blois, Rue de Villegongis, Rue de Vaugirard, Les Loges de Vaugirard, Chemin rural n° 40 dit sentier de Vaugirard, Rue des champs moulin, Avenue Gaujard Rome, Rue Robert Hervet, Allée des maraîchers, Allée du Séquoïa, Allée des cèdres, Avenue Marcel Lemoine (côté impair du n° 31 à la fin).
Châteauroux	1	Châteauroux-1	32	31	Espace Française Katz 12 Rue Paul-Louis Courier	Avenue Charles de Gaulle (côté impair du n° 5 au n° 41 – côté pair du n° 52 au n° 102), Boulevard George Sand (côté impair jusqu'au n° 49 – côté pair jusqu'au n° 90), Rue Rabier, Rue Cantrelle, Rue Henri Devaux, Promenade des Capucins, Rue Henri Barboux, Rue Condorcet, Place Lucien Germereau, Rue Paul Louis Courier, Rue de la République, Rue Lemoine Lenoir, Rue Flandres Dunkerque, Rue Diderot, Rue Bourdillon (côté impair du n° 13 à la fin), Avenue du Général Ruby, Carrefour du Chaumiau, Place Madeleine Renaud et Jean-Louis Barraud, Rue Bourdaloue, Rue Carnot, Rue des arts, Rue du Chaumiau, Rue du palais de Justice, Rue Gilbert, Rue Jean-Jacques Rousseau, Rue Rabelais, Rue Raspail (côté impair jusqu'au n° 51 – côté pair jusqu'au n° 72), Place Jacques Tati, Rue du 90ème RI, Rue Chanzy, Rue du 14ème RTA, Rue Jacques Sadron, Rue Maurice Sand, Rue de la Couture (côté impair – côté pair du n° 64 au n° 68), Rue Kléber (côté impair jusqu'au n° 15), Rond point du Maréchal Leclerc, Boulevard de la Vrille (côté impair du n° 39 à la fin).

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Châteauroux	1	Châteauroux-1	32	32	Hôtel de ville 12 Place de la République	<p>Sont rattachés à ce bureau de vote :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les personnes détenues inscrites dans cette commune pour y voter par correspondance en application des articles L12-1 et L79 du code électoral ;</li> <li>- les Français établis hors de France et les militaires de carrière lorsque la commune chef-lieu est leur commune de naissance, celle de leur dernier domicile, celle de leur dernière résidence, ou celle où était inscrit un de leurs ascendants ou un de leurs parents jusqu'au 4<sup>e</sup> degré, dans les conditions prévues aux articles L12 et L13 du même code ;</li> <li>- les Français établis hors de France, ou les conjoints de militaires de carrière, inscrit au titre de l'inscription de leur conjoint dans la commune chef-lieu, sur présentation d'un justificatif de mariage en application de l'article L14 du même code.</li> </ul>
Châtillon-sur-Indre	1	Buzançais	2	01 Bureau centralisateur	Espace TIVOLI Rue Jean Lurçat	<p>A l'Ouest de l'axe des voies suivantes : Route de Tours, Place de la Résistance, Rue Trochet, Rue de l'Indre Haut, Rue des bécasses, Rue des jardins, Rue du Bourg neuf, Rue grande, Place de la libération, Rue de Savoie, Route de Blois, Route du Blanc.</p>
Châtillon-sur-Indre	1	Buzançais	2	02	Espace TIVOLI Rue Jean Lurçat	Partie de la commune située à l'Est de l'axe précité

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lien de vote	Périmètre du bureau de vote
La Châtre	2	La Châtre	3	01 Bureau centralisateur	Mairie Salle du Conseil municipal Place de l'Hôtel de Ville	<u>À l'Ouest de la ligne formée à partir du nord de la commune, par l'axe de la rivière l'Indre jusqu'au pont du Lion d'Argent, l'axe des voies suivantes:</u> Rue du Pont du Lion d'Argent à partir du pont jusqu'à la Rue Nationale, Rue Nationale (du n° 1 au n° 25 et du n° 2 au n° 232), Avenue du Parc, Avenue Gambetta, de l'Avenue du Parc à la limite de la commune, rue Honoré de Balzac, rue Charles Fauchier, rue des Métiers, rue Raoul Adam, et rue des Ajoncs
La Châtre	2	La Châtre	3	02	Mairie Salle du Conseil municipal Place de l'Hôtel de Ville	<u>A l'Est de la ligne formée à partir du nord de la commune :</u> Par le bureau 1 à partir du pont du Lion d'Argent, l'Axe de la rivière l'Indre (cours principal) dans son tracé longeant au plus près la ville, à l'exclusion de ses bras secondaires, jusqu'au point situé à la hauteur du carrefour des rues des Rouettes et du Faubourg de Saint-Abdon, l'Axe des voies suivantes : La Rue des Rouettes, la Rue des oiseaux (de la Rue des Rouettes à la Rue Ernest Périgois), la Rue de Lauillère, la Rue Nationale (du n° 29 au n° 231). Rue du Faubourg Saint-Abdon, rue Jules Néraud, les Rouettes, rue du Maquis, rue Georges Raveau.
La Châtre	2	La Châtre	3	03	Mairie Salle du Conseil municipal Place de l'Hôtel de Ville	Le reste de la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
La Châtre-Langlin	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 7 Route de la Marche	Toute la commune
Chavin	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Mairie 5 rue du Commerce	Toute la commune
Chazelet	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 10 rue du chêne vert	Toute la commune
Chezelles	1	Buzançais	1	01	Mairie Rue de l'Église	Toute la commune
Chitray	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 13 rue de la Mairie	Toute la commune
Chouday	2	Issoudun	1	01	Mairie 1 place de la Mairie	Toute la commune
Ciron	1	Le Blanc	1	01	Mairie 51 route Nationale	Toute la commune
Cléré-du-Bois	1	Buzançais	1	01	Salle des associations 5 rue de l'orée du bois	Toute la commune
Clion	1	Buzançais	1	01	Salle des fêtes 1 Rue du Parc	Toute la commune
Cluis	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Salle Invanhoé Rue du Château	Toute la commune
Coings	2	Levroux	1	01	Salle des Fêtes Le Bourg	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Concremiers	1	Le Blanc	1	01	Mairie 4 place des combattants	Toute la commune
Condé	2	La Châtre	1	01	Mairie 12 rue des Marronniers	Toute la commune
Crevant	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Salle des Fêtes Place Jean Moulin	Toute la commune
Crozon-sur-Vauvre	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Mairie 7 rue Principale	Toute la commune
Cuzion	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Maison de la Culture et des Loisirs 18 Rue de la Violonne	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Déols	1	Châteauroux-1	6	01 Bureau centralisateur	Centre socio-culturel Avenue Paul Langevin	<p>Route d'Issoudun, Rue Jean Jaurès et Rue de l'Abbaye,</p> <p><u>Partie de l'agglomération située entre la route d'Issoudun et l'avenue du Général de Gaulle depuis leur embranchement et comprenant :</u></p> <p>Rue Kléber, Rue Marceau, Rue Ledru-Rollin, Rue Victor Hugo, Rue de l'horloge, Rue des remparts, Rue Hoche, Rue Thiers, Rue Voltaire, Rue Louis Blanc, Rue Marat, Rue Bertrand, Rue George Sand, Place Lafayette, Impasse et place Carnot, Rue de Coings, Rue Danton, Rue des maçons, Rue des trompes barils, Rue Gambetta Rue Lamartine, Rue Paul Eluard, Rue de la paix, Impasse Marceau</p> <p><b>A l'Ouest de l'Avenue du Général de Gaulle :</b></p> <p>Rue Ferdinand Gigot, Rue de Marban, Rue Aristide Briand, Rue et Place de la République, Rue des prés de derrière, Rue Rollinat, Rue du Pont Perrin, Rue Emile Zola, Rue Pasteur, Placette St Crépin, Allée des Prés Sainte-Hélène, Allée des Ferrandes.</p>

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Déols	1	Châteauroux-1	6	02	Centre socio-culturel Avenue Paul Langevin	<p><b>Partie située à l'Est de la route d'Issoudun depuis la rue de l'Abbaye (non comprise) au sud, la rue du château d'eau (comprise) au nord et limite de Châteauroux comprenant :</b>  Avenue Paul Langevin, Rue Romain Rolland, Avenue Maurice Thorez, Rue Youri Gagarine, Rue Marcel Cachin, Rue du Dr Lamaze, Rue du 19 mars 1962, Rue du château d'eau, Rue du clou, Rue du Montet, Rue du Montet prolongé, Rue des jardins, Rue du 8 mai 1945, Rue du gymnase, Rue du moulin, Rue des Saintes-Maries, Chemin du Montet, Allée de l'Abbé Pierre.</p> <p><b>Grangeroux comprenant :</b> Allée Coluche, Rue Joe Dassin, Rue Edith Piaf, Rue Barbara, Rue des Prés de Mousseaux, Rue de Saint Sébastien, Rue Georges Brassens, Rue Jacques Brel, Rue Maurice Chevalier, Rue Pierre Lamatière, Route de Saint-Amand.</p>

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Déols	1	Châteauroux-1	6	03	Centre socio-culturel Avenue Paul Langevin	<p>Avenue du Général de Gaulle,</p> <p><b>Partie située à l'Ouest de l'avenue du Général de Gaulle depuis la rue des Prés de derrière (non comprise) comprenant :</b></p> <p>Route de Villers Rue de la Concorde, Chemin des champs de bouillons, Chemin de Marban, Rue de Boislarge, Le grand verger, Fontenay, Chemin de Château Gaillard et Boislarge, Mauvis, Chemin des renfermés, Chemin des Malgrappes, Rue Henri Barbusse, Chemin des Pieds Brégoins, Chemin des marais, Rue Robinson, Chemin des petits Moussons, allée des Grédilles, Chemin du magaron, Impasse des besaces, Rue André Fradet, Rue Jean Jablin, Rue Louis Destouches, Rue Napoléon Lepot, Square Etienne Darnault, Allée des pieds bregoins, Rue Miss et Thiennot, Résidence de Bois Large.</p> <p><b>MOINS :</b> Rue Ferdinand Gigot, Rue de Marban, Rue et Place Aristide Briand.</p>
Déols	1	Châteauroux-1	6	04	École primaire Jean Monnet Allée des Bruyères	<p>Allée de la ferme, Allée des bégonias, Breilay, Chemin de Montbain, Ferme de Brassioux, la Place, le chamois, le Poirier, les Prahas, Placette des Boutons d'Or, Route de Blois, Route de Vildomain, Allée des églantines, Allée des glycines, Allée des iris, Allée des lilas, Allée des myrtilles, Allée des primevères, Allée des violettes, Pièce du bois.</p>

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Déols	1	Châteauroux-1	6	05	Centre socio-culturel Avenue Paul Langevin	Partie située entre l'Avenue du Général de Gaulle et la Route d'Issoudun depuis la Rue Paul Eluard et la Rue des maçons (non comprises) jusqu'à la limite avec les communes de COINGS et de MONTIERCHAUME comprenant : Rue de l'égalité, Rue des plantes, Rue des entes, Rue Joliot Curie, Sentier des sublimes, Rue de Verdun, Rue Pablo Néruda, Rue des pierres folles, les grandes pierres folles, sentier des Maussants, Rue des Pays-Bas, Rue du Portugal, Rue d'Espagne, Rue du Luxembourg, Avenue des Maussants, Rue Désiré Picard, Rue du Danemark, Impasse d'Italie, Avenue des sublimes, Allée des entonnes, Rue de la fleuranderie, Les Battes, Sentier des Battes, Chemin des Battes, Avenue Jean Moulin, Cité des jardins, Les bulles, Les paillettes, Impasse Joliot Curie, Allée de Suède, Zone aéroportuaire, Route de Beaumont, Bois Robert, La croix blanche, La Martinerie, Le Chagnat, Les Etiollières, Montboury, Rue Georges Clémenceau, Avenue Georges Hennequin, Rue Jean Lurçat, Station du Montet, Champs du Chagnat, Route du régiment Normandie Niemen 1942-1945, Chemin des bulles, Chemin de Beaumont, Les Petits Maussants.
Déols	1	Châteauroux-1	6	06	École primaire Jean Monnet Allée des Bruyères	Allée des amandiers, Allée des aubépines, Allée des bleuets, Allée des bruyères, Allée des camélias, Avenue des capucines, Allée des campanules, Allée des coquelicots, Allée des glaïeuls, Allée des jonquilles, Allée des marguerites, Allée des mimosas, Allée des nénuphars, Allée des pensées, Allée des pervenches, Allées des pivoinies, Allée des roses, Allée des tulipes, Allées du chèvrefeuille, Allée du muguet, Avenue des anémones.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Diors	2	Ardentes	1	01	Salle du conseil municipal Mairie 2 rue des Ecoles	Toute la commune
Diou	2	Levroux	1	01	Mairie 302 place François Brûlé	Toute la commune
Douadic	1	Le Blanc	1	01	Salle polyvalente 21 Rue du Bas Bourg	Toute la commune
Dunet	1	Saint-Gaultier	1	01	Salle des associations Le Bourg	Toute la commune
Dun-le-Poëlier	2	Valençay	1	01	Mairie 1 Place de la Mairie	Toute la commune
Écueillé	2	Valençay	1	01	Salle des Fêtes Rue du 11 novembre 1918	Toute la commune
Éguzon-Chantôme	2	Argenton-sur-Creuse	2	01 Bureau centralisateur	Salle des Fêtes d'Eguzon Rue Raymond Lagoutte	Ancienne commune d'Eguzon
Éguzon-Chantôme	2	Argenton-sur-Creuse	2	02	Mairie annexe de Chantôme Chantôme	Ancienne commune de Chantôme

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Étrechet	2	Ardentes	1	01	Mairie 2 rue Sully	Toute la commune
Feusines	2	La Châtre	1	01	Mairie 2 place Pierre Autissier	Toute la commune
Fléré-la-Rivière	1	Buzançais	1	01	Salle des Associations Place de la Mairie	Toute la commune
Fontenay	2	Levroux	1	01	Mairie Le Bourg	Toute la commune
Fontgombault	1	Le Blanc	1	01	Mairie 36 rue de l'Abbaye	Toute la commune
Fontguenand	2	Valençay	1	01	Mairie 19 rue Principale	Toute la commune
Fougerolles	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Salle des fêtes 5 Place de la Mairie	Toute la commune
Francillon	2	Levroux	1	01	Salle des fêtes 12 rue du Muguet	Toute la commune
Frédille	2	Valençay	1	01	Mairie 3 route de Pellevoisin	Toute la commune
Gargilesse-Dampierre	2	Argenton-sur-Creuse	2	01 Bureau centralisateur	Mairie Place Fernand Baudat	Le Bourg et les Hameaux autres que ceux désignés au 2 <sup>ème</sup> bureau

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Gargilles-Dampierre	2	Argenton-sur-Creuse	2	02	Salle communale de Dampierre Place du 8 mai 1945	Hameau de Dampierre, La Chasseigne, La Couture, La Grangère, Les Chérauds Foy, Les Girauds, Le moulin Garat, Longirard, La Mothe et château Gaillard
Gehée	2	Valençay	1	01	Mairie 4 route de Valençay	Toute la commune
Giroux	2	Levroux	1	01	Salle de la Mairie 8 route de Graçay	Toute la commune
Gournay	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Salle polyvalente Rue de l'Auzon	Toute la commune
Guilly	2	Levroux	1	01	Salle des Fêtes 4 place Ferdinand de Lesseps	Toute la commune
Heugnes	2	Valençay	1	01	Mairie 1 route d'Ecueillé	Toute la commune
Ingrandes	1	Le Blanc	1	01	Ancienne école Route Nationale	Toute la commune
Issoudun	2	Issoudun	11	01 Bureau centralisateur	Mairie Place du docteur Guilpin	Rue des Ponts (côté impair), Rue du Puits y Tasse (côté impair), Rue Pierre Sémart (côté impair), Place de la Poste (côté impair), Rue de l'Horloge (côté pair), Place du Marché à l'Avoine (côté pair), Place du Marché aux Légumes (côté pair), Place St Cyr (côté pair), Rue de la République (côté pair), Rue des Fossés de Vilatte (côté pair), Rue de l'Entrée de Vilatte (côté impair), Impasse des planches (côté pair), Rivière forcée de la Théols, Rue de l'Hospice St Roch (côté pair), Rivière La Théols.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Issoudun	2	Issoudun	11	02	Centre de congrès Boulevard Roosevelt	RN 151, la voie communale n° 102, la limite des sections cadastrales (ZK) et (ZR), la limite de la commune de CHOUDAY, Route de la Pomme (côté impair), Rocade, Route de Bourges (côté impair), Rue St Lazare (côté impair), place de la Croix de Pierre (côté impair), Rue de la République (côté impair), rue de l'Avenir (côté pair), Rue Père Jules Chevalier (côté pair), Rue d'Estiennes d'Orves (côté pair), Faubourg de la Croix Rouge (côté pair), Rue de la Fraternité (côté pair, Rue de la Chapelle du Pont (côté pair), ligne SNCF, limite des communes de SAINT-LIZAIGNE et SAINT-GEORGES-S/ARNON
Issoudun	2	Issoudun	11	03	École Michelet Rue des Écoles	Ligne SNCF, Rivière La Théols, Rue Grande St Paterne (côté pair), Rue des Alouettes (côté pair), RN 151, Limite des communes de SAINT-AOUSTRILLE, LIZERAY, LES BORDES, SAINTE-LIZAIGNE et SAINT-GEORGES-S/ARNON
Issoudun	2	Issoudun	11	04	École Jean Jaurès Rue Flandre Dunkerque	RN 151, Rue des Alouettes (côté impair), Rue Grande St Paterne (côté impair), Rivière La Théols, limite des communes de THIZAY et SAINT-AOUSTRILLE
Issoudun	2	Issoudun	11	05	École Condorcet Rue des Groseilliers	Rivière La Théols, Rue de l'Hospice St Roch (côté impair), Rivière forcée La Théols, Impasse des Planches (côté impair), Rue de l'Entrée de Vilatte (côté pair), Rue des Fossés de Vilatte (côté impair), Rue Dardault (côté pair), Avenue Charles de Gaulle (côté pair), Avenue de Bel Air (côté impair), Rue Charles Michels (côté pair), Route de St Aubin, limite des communes de SAINT-AUBIN et CONDE.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Issoudun	2	Issoudun	11	06	Groupe scolaire Saint Exupéry Rue du Berry	Avenue de Bel Air (côté pair), Rue des Caves (côté pair), Avenue du Père Noir, Rue de Bourgogne (côté impair), Rue du Poitou (côté pair), Avenue Alsace Lorraine (côté impair), Avenue de la Vallée (côté impair).
Issoudun	2	Issoudun	11	07	Centre de Loisirs Jean de la Fontaine Rue du 11 novembre	Route de St Aubin, Rue Charles Michels (côté impair), Avenue de Bel Air (côté pair), Avenue de la Vallée (côté pair), Avenue Alsace Lorraine (côté pair), Route de SAINT-AMBROIX (côté pair), limite commune de CHOUDAY
Issoudun	2	Issoudun	11	08	École George Sand Rue des Bernardines	Avenue Charles de Gaulle (côté impair), Avenue du 8 mai (côté pair) Avenue Alsace Lorraine (côté impair), Rue du Poitou (côté impair), Rue de Bourgogne (côté pair), Avenue du Père Noir, Rue des Caves (côté impair).
Issoudun	2	Issoudun	11	09	Ancienne École d'Avail 29 Route d'Issoudun	RN 151, la limite de la commune de SAINT-GEORGES-S/ARNON, limite de la commune de SAUGY, limite des communes de SAINT-AMBROIX et CHOUDAY, limite des sections cadastrales (ZK) et (ZR), la voie communale n° 102
Issoudun	2	Issoudun	11	10	Restaurant Scolaire Avenue des Bernardines	Route de St Ambroix (côté impair), Avenue du 8 mai (côté impair), Rue Dardault (côté impair), Place de la Croix de Pierre (côté pair), Rue St Lazare (côté pair), Route de Bourges (côté pair) Rocade, Route de la Pomme (côté pair), limite de la commune de CHOUDAY

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Issoudun	2	Issoudun	11	11	École Léo Lagrange Rue des Nives Chaudes	Rue de la République (côté impair), place St Cyr (côté impair), place du Marché aux Légumes (côté impair), place du Marché à l'Avoine (côté impair), Rue de l'Horloge (côté impair), Place de la Poste (côté pair), Rue Pierre Semart (côté pair), Rue du Puits y Tasse (côté pair), Rue des Ponts (côté pair), Rivière La Théols, ligne SNCF jusqu'à la rue du 19 mars 1962, Rue de la Chapelle du Pont (côté impair, Rue de la Fraternité (côté impair), Faubourg de la Croix Rouge (côté impair), Rue d'Estienne d'Orves (côté impair), Rue Père Jules Chevalier (côté impair), Rue de l'Avenier (côté impair)
Jeu-les-Bois	2	Ardentes	1	01	Mairie 1 place Bellevue	Toute la commune
Jeu-Maloches	2	Valençay	1	01	Salle des fêtes 5 route de Levroux	Toute la commune
Lacs	2	La Châtre	1	01	Salle du préfabriqué Mairie 52 rue Henri Prieuré	Toute la commune
Langé	2	Valençay	1	01	Mairie 8 rue de la Mairie	Toute la commune
Levroux	2	Levroux	3	01 Bureau centralisateur	Maison du Peuple Rue Gambetta	Route de Villegongis côté impair, Rue du Petit Faubourg côté impair, Rue Gambetta côté pair, Avenue Jean Jaurès côté pair, Route de Valençay côté pair ainsi que tout ce qui se trouve à l'Est de la ligne ainsi définie.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Levroux	2	Levroux	3	02	Maison du Peuple Rue Gambetta	Tout ce qui n'est pas cité ci-dessus et qui se trouve à l'Ouest de la ligne définie dans le secteur Est.
Levroux	2	Levroux	3	03	Salle des fêtes de Saint-Martin de Lamps 17 Route de Frédirille	Tous les électeurs de l'ancienne commune de Saint-Martin-de-Lamps et de Saint-Pierre de Lamps
Lignac	1	Saint-Gaultier	1	01	Salle des fêtes Rue de la Poste	Toute la commune
Lignerolles	2	La Châtre	1	01	Mairie 2 Le Bourg	Toute la commune
Lingé	1	Le Blanc	1	01	Mairie 4 route de Rosnay	Toute la commune
Liniez	2	Levroux	1	01	Mairie 4 route de Vatan	Toute la commune
Lizeray	2	Levroux	1	01	Salle des réunions 3 place des Tilleuls	Toute la commune
Lourdoux-Saint-Michel	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Mairie 11 rue de la Mairie	Toute la commune
Lourouer-Saint-Laurent	2	La Châtre	1	01	Mairie 3 Route de l'Orme râteau	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Luant	2	Saint-Gaultier	1	01	Salle du conseil municipal Mairie 2 rue du 11 novembre	Toute la commune
Luçay-le-Libre	2	Levroux	1	01	Mairie Le Bourg	Toute la commune
Luçay-le-Mâle	2	Valençay	2	01 Bureau centralisateur	Gymnase 24 Rue du Docteur Réau	Rue de la Taille, Village retraité, Rue du Champ de Foire, Rue R. Ménars, Place de Verdun, Rue de la République, Rue Nationale, Rue H. Laclais, Rue des Écoles, Rue A. Martin, Rue R. Martin, Rue Dr Réau, Lot. les Pierrotons, Le Grand Moulin, la Rouère, Rue de Chaubuisson, Rue du Potereau, Rue de la Gare, la Tranquillité, Rue de Bel Air, Cité de Bel Air, Rue de Bellevue, le Château, Cité Fleurie, Rue Blanche, commune de rattachement (pour les gens du voyage)

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Luçay-le-Mâle	2	Valençay	2	02	Gymnase 24 Rue du Docteur Réau	Rue des anciens d'AFN (Lotissement les Champs Dion), Rue des Anciens Combattants 14 - 18 (Lotissement les Champs Dion), Rue du 18 juin 40, Port Arthur, Rue du Puits Chenu, Rue de la Pinaudière, La Bouraudière, Rue des forges, Rue des Falaises, Rue des Chalons, Rue des Eglantiers, Rue de la Bonne Dame, Rue Talleyrand, Rue St Denis, Le Chemin Vert, Rue Henri de Rochefort, Val d'Inder, Nuisance, La Ferme du Bois de Luçay, le Bois de Luçay, le Chêne Pointu, la Pizauderie, les Gallais, Château Gaillard, Richepot, Chamay, la Lucetière, la Rometière, La Tuilerie, le Bois Herpin, la Plotonnière, la Fontenasserie, la Garenne, la Severie, la Rabatterie, La Brianderie, le Champ du Bois, la Cocuère, la Grenouillère, le Foi, les Cognées, Roland, les Vallées, les Rosters, le Moulin Boussac, la Lande, l'Aumonerie, la Cassonnière, la Bourgonnière, la Touche Gautier, le Minerai, les Petouts, Beauvais, le Transwall, Bourdiclon, Boisseloup, le Plessis, la Noue Renfermée, Ferté, Malakoff, la Grande Métairie, les Volets, la Noraie, Pouzieux, La Couaserie, la Filonnière, le Saulet, la Blondière, la Petite Bouraudière, la Raffinière, la Cochetée, la Berthonnière, la Cochetonnerie, la Chainerie, la Queue de l'Etang, Veillon, la Michinière, la Petitière, la Pingoisière, la Fontaine, les Loges, la Bigottière, Aiguillon, le Moulin Neuf, Villenoire, la Tallandière, la Brissonnière, Ferme d'Oublaise, Chedon, Château d'Oublaise, la Turlutterie, Touche Château, la Chauvelière, les Echevées, l'Allemandière, la Gitardière, Blas, la Foulquetière, Terre Neuve, les Caves de Vaugedin, la Girardière, la Bidauderie, Vaugedin, chemin des Vignes, La Petite Blondière, la Petite Métairie, la Massonnière, les Marnais
Lurais	1	Le Blanc	1	01	Mairie 7 place des Tilleuls	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Lureuil	1	Le Blanc	1	01	Mairie 6 rue de la Mairie	Toute la commune
Luzeret	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 5 route de Prissac	Toute la commune
Lye	2	Valençay	1	01	Mairie 1 route de St-Aignan	Toute la commune
Lys-Saint-Georges	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Salle des Fêtes Rue du Château	Toute la commune
Le Magny	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Mairie 21 rue Principale Domaine du Prieuré	Toute la commune
Maillet	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Salle des Fêtes Epiphane 1 Rue de la Garenne	Toute la commune
Malicornay	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Salle Polyvalente 3 Place des Marronniers	Toute la commune
Mâron	2	Ardentes	1	01	Mairie Route de Châteauroux	Toute la commune
Martizay	1	Le Blanc	1	01	Mairie 6 rue de l'Europe	Toute la commune
Mauvières	1	Saint-Gaultier	1	01	Salle des Fêtes « Gilbert Violet » 7 Route de Concremiers	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lien de vote	Périmètre du bureau de vote
Menetot-sur-Nahon	2	Valençay	1	01	Salle des fêtes Place de la Mairie	Toute la commune
Ménétreols-sous-Vatan	2	Levroux	1	01	Salle communale 9 rue Principale	Toute la commune
Le Menoux	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Salle des Fêtes 9, Place du Général Pascaud	Toute la commune
Méobecq	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 15 route de Buzançais	Toute la commune
Mérigny	1	Le Blanc	1	01	Mairie 5 rue de la Mairie	Toute la commune
Mers-sur-Indre	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Mairie 1 place Saint-Martin	Toute la commune
Meunet-Planches	2	La Châtre	1	01	Salle des réunions (cour de la mairie) 7 route de Villechaud	Toute la commune
Meunet-sur-Vatan	2	Levroux	1	01	Mairie Place Alphonse Bruneau	Toute la commune
Mézières-en-Brenne	1	Le Blanc	1	01	Salle des fêtes 2 Rue de la Mairie	Toute la commune
Migné	1	Saint-Gaultier	1	01	Salle polyvalente Route de Vendoeuvres	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Migny	2	Issoudun	1	01	Mairie 1 route d'Issoudun	Toute la commune
Montchevrier	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Salle des Fêtes 15 Rue de la Mairie	Toute la commune
Montgivray	2	Neuvy-saint-Sépulchre	2	01 Bureau centralisateur	Salle des Expositions 3 Place de Verdun	Partie située à l'Est du CD 49 jusqu'à la Fromenele et ensuite ligne de Chemin de Fer jusqu'au quartier du Lion d'Argent
Montgivray	2	Neuvy-saint-Sépulchre	2	02	Salle des Associations 3 Place de Verdun	Partie située à l'Ouest de la ligne désignée ci-dessus
Montierchaume	1	Ardentes	2	01 Bureau centralisateur	Salle n°1 Foyer rural Salle des Carrières	Rue des Carrières, l'ace Raymond Couturier, rue de l'Orneau Morin, rue du Gué d'Amour, rue Honteuse, Chemin du Mée, allée Pierre Mendès France, chemin des Vignes, rue de la Gare, chemin des Croix, rue du Lorient, place du Bouvreuil, rue des Sarcelles, rue aux Lièvres, impasse des Mésanges, impasse des Fauvettes, rue Victor Hugo, place Albert Camus, place Jean-Jacques Rousseau, rue Nelson Mandela, la Grande Métairie, les Alouettes, allée Émile Zola, rue du 19 mars 1962, allée Louis Aragon, rue Gabriel Péri, rue Jean-Paul Sartre, rue du Président Allendé, rue du 11 novembre 1918.
Montierchaume	1	Ardentes	2	02	Salle n°2 Foyer rural Salle des Carrières	Chemin du Ch'tit Village, route de la Croix Pascaud, chemin de la Mardelle à Léger, chemin du Grand Buisson, avenue du 8 mai 1945, chemin du Rabrot, chemin de la Ret, Cornaçon, La Brande, Le Petit Cornaçon, Les Loges, Nieul, Les Villeraies, Les Fineaux, Le Petit Villeraies, Les Lacs, Les Petites Maisons, Villeclair, chemin de la Brande, Les Gravettes, Le Mée,

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Montipouret	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Salle Lucienne GRAZON 14 rue de la République	Toute la commune
Montlevicq	2	La Châtre	1	01	Salle Communale 2 rue des Tilleuls	Toute la commune
Mosnay	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Mairie 30 route de Tendu	Toute la commune
La Motte-Feuilly	2	La Châtre	1	01	Mairie Le Bourg	Toute la commune
Mouhers	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Mairie 1 Jardins de la Mairie	Toute la commune
Mouhet	1	Saint-Gaultier	1	01	Salle Fernand Maillaud Route d'Azerables	Toute la commune
Moulins-sur-Céphons	2	Levroux	1	01	Salle du Conseil municipal 1 rue Amable Vivier	Toute la commune
Murs	1	Buzançais	1	01	Mairie 5 place Saint-Hilaire	Toute la commune
Néons-sur-Creuse	1	Le Blanc	1	01	Salle des Associations Place des Marronniers	Toute la commune
Néret	2	La Châtre	1	01	Mairie 6 allée des Marronniers	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Neuilly-les-Bois	1	Saint-Gaultier	1	01	Mason des associations Rue Principale	Toute la commune
Neuivy-Pailloux	2	La Châtre	1	01	Salle des Fêtes 24 Rue Pasteur	Toute la commune
Neuivy-Saint-Sépulchre	2	Neuivy-saint-Sépulchre	1	01	Centre sportif Rue des anciens d'AFN	Toute la commune
Niherne	1	Buzançais	1	01	Salle du Conseil de la Mairie 1/4 Place de l'Église	Toute la commune
Nohant-Vic	2	La Châtre	1	01	Mairie 1 allée de la Forge	Toute la commune
Nuret-le-Ferron	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 10 rue Principale	Toute la commune
Obterre	1	Le Blanc	1	01	Salle des fêtes Le Bourg	Toute la commune
Orsennes	2	Neuivy-saint-Sépulchre	1	01	Salle polyvalente Route de Cluis	Toute la commune
Orville	2	Valençay	1	01	Salle des fêtes 2 Rue de la Marine	Toute la commune
Oulches	1	Saint-Gaultier	1	01	Salle des fêtes 1 Impasse de l'Étang	Toute la commune
Palluau-sur-Indre	1	Buzançais	1	01	Mairie Rue de Verdun	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Parnac	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 1 route de St-Benoît	Toute la commune
Paudy	2	Levroux	1	01	Mairie 3 Place de la Mairie	Toute la commune
Paulnay	1	Le Blanc	1	01	Mairie 3 rue Georges Clémenceau	Toute la commune
Le Pêchereau	2	Argenton-sur-Creuse	2	01 Bureau centralisateur	Gîte du Courbat Salle n°1 Le Courbat	Nord du Chemin vert
Le Pêchereau	2	Argenton-sur-Creuse	2	02	Gîte du Courbat Salle n°2 Le Courbat	Sud du Chemin vert
Pellevoisin	2	Valençay	1	01	Foyer rural 2 Avenue de la République	Toute la commune
Pérasay	2	La Châtre	1	01	Salle de la cantine Place de la Mairie	Toute la commune
La Pérouille	2	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 25, Le Bourg	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Le Poinçonnet	2	Ardentes	5	01 Bureau centralisateur	Salle du Conseil municipal Mairie Place du 1 <sup>er</sup> mai	Place du 1 <sup>er</sup> mai, Allée des Arrachis, Allée des Aumailles, Allée des biches, Allée du bois des Breux, Allée des cailloux, Allée des coquelicots, Rue de la charbonnière, Allée des coudriers, Allée des Cours, Rue de la croix Chabrian, Allée des druides, Impasse des druides, Avenue de la forêt (du n° 1 au n° 87 et du n° 2 au n° 80), Allée du gros Fouineau, Rue Jean Bouin, Allée des lauriers, Allée du Mail, Allée des minerais, Allée des noisetiers, Allée des pervenches, Allée Madeleine Barot, Allée de Mogador, Impasse du Triton, Allée Gaston Coute, Allée François Villon Allée de la Maréchale, Allée Louise Weiss La Verrerie, Rue des Pinsonnets, Allée Rollinat, Allée des rossignols, Rue du 30 août 1994, Route de Varennes, Le Riau de la Motte, Impasse de la Maréchale, Hors commune, Rue Jean Zay, Allée Allain Leprest
Le Poinçonnet	2	Ardentes	5	02	Groupe scolaire François Rabelais Place Simone de Beauvoir	Allée de la Barrière d'Arnault, Allée des alouettes, Allée André Messager, Allée du bois Jarlet, Allée Claude Debussy, Rue Camille Saint-Saëns, Allée des champs blancs, Allée des chaumes, Allée des Chintes, Allée de Corbilly, Allée Darius Milhaud, Rue de la foire au bois, Allée Francis Poulenc, Allée Gabriel Fauré, Route du grand Epôt (du n° 1 au n° 53 et du n° 2 au 50 ter), Allée des grives, Allée Charles Gounod, Allée Hector Berlioz, Rue Maurice Ravel, Allée des Minières, Allée des moissons, Allée des Ormeaux, Route du petit Epôt (du n° 2 au n° 42 et du n° 1 au n° 71), Allée des peupliers, Allée des rosiers, Allée Vincent Scotto, Allée des vignes, Impasse du moulin, Allée Jean Ferrat, Allée Nelson Mandela,, Allée Boris Vian, Allée Frédéric Chopin, Allée des oliviers, Allée George Sand, rue des Cosses, rue Michel Dejouhannet, rue Raymond Poulidor

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Le Poinçonnet	2	Ardentes	5	03	ODAKIM Salle n°3 50 Avenue de la forêt	Allée du bois doré, Allée du bois sapin, Allée de la brande, Allée des Brumaloux, Allée des bruyères, Allée des charassons, Allée de la Châtellerie, Route de la chênaie, Impasse des chétifs chênes, Allée des dryades, Allée des écoreuils, Allée des églantines, Allée de Fontarce, Allée des fougères, Allée François le Champi, Allée des genets, Allée de la Gerbaude, Route du grand Epôt (à partir du n° 52 et du n° 55), Route des grands taillis, Allée des lilas, Allée des maîtres sonneurs, Allée des mésanges, Allée du muguet, Route du petit Epôt (à partir des n° 44 et 73), Allée de la petite Fadette, Allée de la Pommeraie, Allée des Ricardes, Route des Orangeons, Allée des saules, Allée des camélias, Allée des chardonnerets, Allée Yves Montand
Le Poinçonnet	2	Ardentes	5	04	Restaurant scolaire Allée Rollinat	Route des Bergères, Allée des chevaliers, Allée de la croix des Barres, Allée des Cytises, Allée des Epinettes, Avenue de la forêt (à partir des n° 89 et 82), Allée de la fosse aux loups, Allée des Grouaix, Allée des haies fleuries, Allée Paul Rue, Allée des Pastoureaux, Impasse de la petite touche, Impasse de la touche, Allée Benjamin Rabier, Allée Alfred de Musset, Allée Rosa Luxembourg, Allée Louise Michel, Allée Marcel Ferdinand Bloch, Impasse du forgeron, Allée Sophie Scholl, Impasse des Tamaris, Allée des érables, Allée des Ouches, Allée des merles, Allée du Lieutenant-Colonel Arnaud Beltrame, Allée Raymonde Vincent, Allée Joséphine Pencalet, Allée des Chèvresfeuilles.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Le Poinçonnet	2	Ardentes	5	05	Restaurant scolaire Allée Rollinat	Allée des Amaryllis, Rue de l'ancienne mairie, Allée des aubépines, Rue des bleuets, Rue du bois Morin, Route de la Brauderie, Rue de Cantinier, Allée des Cendrilles, Allée Chantrelle, Impasse des chasseurs, Allée du Clos Jacquet, Allée du Crauelin, Rue des fauvelles, Rue des forges, Allée du forum, Allée de Lourouer les Bois, Allée de la maison Neuve, Allée des Marivolles, Allée des mimosas, Route de Montluçon, Impasse des 4 Nations, Impasse des Ormes, Impasse des rouges gorges, Allée des Sablons, Rue des Saunées, Impasse de la Sénéchale, Rue des Sorbiers, Allée des terres du puits, Chemin des terres fortes, Allée des tournesols, Allée des troènes, Rue du 19 mars 1962, La Bernaise, Jopeau, La Taire, Impasse des sablons, Allée des lotus, Allée des papillons, Allée de la Fuste, Allée du chemin Vert, Allée des arts, Allée Alexandre Dumas
Pommiers	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Mairie 27 rue Grande	Toute la commune
Le Pont-Chrézien-Chabenet	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Groupe scolaire Joséphine Baker Rue Lucie Aubrac	Toute la commune
Poullaines	2	Valençay	1	01	Mairie 13 rue de la République	Toute la commune
Poulligny-Notre-Dame	2	La Châtre	1	01	Mairie 2 rue du Golf	Toute la commune
Poulligny-Saint-Martin	2	La Châtre	1	01	Mairie Le Bourg	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Poulligny-Saint-Pierre	1	Le Blanc	1	01	Salle de Conseil Mairie 1 place des anciens combattants d'AFN	Toute la commune
Préaux	2	Valençay	1	01	Salle des fêtes Route de Châtillon	Toute la commune
Preuilly-la-Ville	1	Le Blanc	1	01	Salle Polyvalente Rue du Campanile	Toute la commune
Prissac	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 1 place du 8 mai	Toute la commune
Pruniers	2	La Châtre	1	01	Salle de conseil Mairie 1 place de la Mairie	Toute la commune
Reboursin	2	Levroux	1	01	Salle de l'Étang Le Bourg	Toute la commune
Reuilly	2	Levroux	1	01	Salle des fêtes Place George Sand	Toute la commune
Rivarennes	1	Saint-Gaultier	1	01	Salle du Conseil Mairie 4 place Valéry Gilbert Tournois	Toute la commune
Rosnay	1	Le Blanc	1	01	Mairie 4 place de la mairie	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Roussines	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 1 rue de la Croix Bleue	Toute la commune
Rouvres-les-Bois	2	Levroux	1	01	Salle Polyvalente 26 Rue Principale	Toute la commune
Ruffec	1	Le Blanc	1	01	Mairie 9 rue de la Mairie	Toute la commune
Sacieres-Saint-Martin	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 5 rue de l'Ebaupin Le Bourg	Toute la commune
Saint-Aigny	1	Le Blanc	1	01	Mairie 1 rue des anciens Combattants	Toute la commune
Saint-Aoustrille	2	Levroux	1	01	Mairie 1 place des tilleuls	Toute la commune
Saint-Août	2	La Châtre	1	01	Salle des fêtes Route de la salle des fêtes	Toute la commune
Saint-Aubin	2	La Châtre	1	01	Mairie 2 rue du Bois Chevet	Toute la commune
Saint-Benoît-du-Sault	1	Saint-Gaultier	1	01	Salle 15 -- Cour École primaire Place des Augustins	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Saint-Chartier	2	La Châtre	1	01	Mairie 7 rue des maîtres sonneurs	Toute la commune
Saint-Christophe-en-Bazelle	2	Valençay	1	01	Salle Guy Vanhor 4 rue de la Mairie	Toute la commune
Saint-Christophe-en-Boucherie	2	La Châtre	1	01	1 place de la Mairie	Toute la commune
Saint-Civran	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 21 rue de la République	Toute la commune
Saint-Cyran-du-Jambot	1	Buzançais	1	01	Mairie 6 route de Châtillon	Toute la commune
Saint-Denis-de-Jouhet	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Mairie 4 place de l'Église	Toute la commune
Sainte-Fauste	2	Ardenes	1	01	Salle des Fêtes 24 rue des Pommiers	Toute la commune
Saint-Florentin	2	Levroux	1	01	Salle des fêtes 2 Route Talleyrand	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Saint-Gaultier	1	Saint-Gaultier	2	01 Bureau centralisateur	Salle du rez-de-chaussée Maison des associations 9 place de l'Hôtel de Ville	Avenue de Lignac, Rue Grande, Avenue Langlois Bertrand, Chemin de la Matronnerie, Chemin des Charrots, Rue de la Pierre Plate, Les Chambons, La Jalousie, Rue de Limage, Place du Champ de Foire, Rue Pierre Canals, Rue du Marché, Place de l'Église, Rue du Cheval Blanc, Rue de Creuse, Avenue Charles de Gaulle, Avenue Jean Rochette, Rue Julien Diligent, Avenue de Verdun, Route de Thenay, Bel Air, Route d'Argenton, Le Petit Moulin, Les Pauduats, La Bellevue, Chézal, Dessus, Rue du 8 mai 45, Rue Raymond Rollinat, Les Moineaux, Rue des Jarriges, Rue des Renfermis, Impasse du Puits, Rue Albert Moreau
Saint-Gaultier	1	Saint-Gaultier	2	02	Salle du rez-de-chaussée Maison des associations 9 place de l'Hôtel de Ville	Rue de la Plaine des Chézeaux, Impasse de la Plaine des Chézeaux, Chemin des Grouailles, Rue du Dr Jean-Jacques Renault, Rue du 11 novembre 1918, Allée des Lilas, Allée des Roses, HLM Peux Blancs, Rue des Peux Blancs, Rue du 19 mars 1962, Rue Mis et Thiennot, Rue Edouard Dreuilaud, Rue des Gâchons, Groupe Scolaire, Rue Théophile Neveu, Rue du Centre, Place de l'Hôtel de Ville, Rue des Remparts, Impasse des Chauvelles, Impasse des Gâchons, Route de Buzançais, Voie Gallo Romaine, Rue des Frères Salem, Rue des Fosses, Chemin du Boudérangs, Les Belleloux, Les Myopes, Les Grattis, Bien Assis
Sainte-Gemme	1	Le Blanc	1	01	Salle des Fêtes	Toute la commune
Saint-Genou	1	Buzançais	1	01	Mairie 6 boulevard Rabelais	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Saint-Georges-sur-Arnon	2	Issoudun	2	01 Bureau centralisateur	Salle des Fêtes 1 route des Tilleuls	Le Bourg, les Hameaux de Thoiry, les Pierrots, St Soing, les Soudis et Roussy, les Tilleuls
Saint-Georges-sur-Arnon	2	Issoudun	2	02	Bureau de vote d'Avail 29 Route d'Issoudun	Hameaux d'Avail et des Barreaux
Saint-Gilles	1	Saint-Gaultier	1	01	Salle des fêtes 21 rue de la Mairie	Toute la commune
Saint-Hilaire-sur-Benaize	1	Saint-Gaultier	1	01	Salle de réunion Mairie 9 Route du Blanc	Toute la commune
Saint-Lactencin	1	Buzançais	1	01	Mairie 11 rue de la Mairie	Toute la commune
Sainte-Lizaigne	2	Levroux	1	01	Mairie 1 route de Paudy	Toute la commune
Saint-Marcel	2	Argenton-sur-Creuse	2	01 Bureau centralisateur	Salle des fêtes Rue Jules Ferry	Le centre bourg moins Rue de Verdun, Rue du Président Fruchon, Rue hors les murs
Saint-Marcel	2	Argenton-sur-Creuse	2	02	Salle des fêtes Rue Jules Ferry	Toutes les autres rues et lieux-dits

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Saint-Maur	1	Buzançais	4	01 Bureau centralisateur	Mairie Place de la Mairie	Avenue de la Mairie, impasse du Gué, rue du 8 mai, rue du Gué de la Chapelle, impasse du Gué de la Chapelle, impasse Saint-Martin, rue Léon Bourdier, rue de la Martinique, rue Georges Robert, rue de l'Egalité (côté sud), rue de Verdun, rue de l'Abbé Trinquet, place de l'Eglise, rue du 11 novembre, rue du Moulin, rue de l'Ancienne Mairie, les Grandes Cours, chemin du Boutru, rue de la Rochette, rue Xavier Bâtard, rue Flandres Dunkerque, allée des Tardes, impasse des Côteaux, rue des Ponts (côté nord), route de Châteauroux (côté pair), rue du Val de l'Indre, rue des Tilleuls.
Saint-Maur	1	Buzançais	4	02	Salle Octave Monjoin Rue du Gué de La Chapelle	Rue de Villers, allée des Ormeaux, rue de l'Egalité (côté nord), rue des Cypres, rue des combattants en AFN, rue des Côteaux, rue du Général Ruby, rue R et M Follereau, rue du Clos des Portes, Route de Châteauroux (côté impair), allée de Beaugard, ancienne route de Tours, rue de la Croix Guérat, le petit Saint-Cyran, chemin de Saint-Cyran, la Closerie, chemin de la Closerie, route de Tours, Breilay, Mont, la Place, les Varennes, les Terrageaux, la Chaume Girard, les Galteries, Parçay, Aigurollles, le Gué Bouleau.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Saint-Maur	1	Buzançais	4	03	Ecole maternelle Les Planches 4 Rue du Château des Planches	Rue des Ponts (côté sud), rue de Von, rue des Clefs Moreaux, rue du Château des Planches, rue de la Gare, allée du Châteaufort, Rte de Châtelierault, allée de la Carrorie, allée des Perrières, la Carrorie, les Genevriers, les Bridajoux, Laleuf, les grands Maquins, les petits Maquins, les Cantins, Bois de la Lienne, la petite Lienne, la Brande, la Lienne, avenue de la Forêt, le Clergé, Moulin de Von, terres Légères, les Echarbeaux, rue des Echarbeaux, résidence les Ormes, avenue d'Occitanie, les Terres Noires, chemin du Moulin de Von, la Saura, le Petit Colombier, la Galterie, Noiz, le Pré Naudin, allée des Goutais.
Saint-Maur	1	Levroux	4	04	Salle Militon 3 Rue de l'ancienne Ecole Villers-les-Ormes	Rue du tramway, rue de l'ancienne école, rue de l'Église, Route de Vineuil, chemin de la Rapinerie, Rte de Nihérne, rue de la Cure, Villechaise, la maison neuve, rue des prés de derrières, Treuillaud, rue des luzernes, impasse de la locature, la Touche, le petit Germigny, Chambéry, les Clos, impasse des pépinières, Germigny, le petit Ranche, petit Chamois, rue des érables
Saint-Médard	1	Buzançais	1	01	Mairie Le Bourg	Toute la commune
Saint-Michel-en-Brenne	1	Le Blanc	1	01	Salle des fêtes Rue des alouettes	Toute la commune
Saint-Pierre-de-Jards	2	Levroux	1	01	Salle des fêtes 1 place de la Mairie	Toute la commune
Saint-Plantaire	2	Neuvy-saint-Sépulchre	2	01 Bureau centralisateur	Mairie 23 rue Principale	Le Bourg et les Hameaux autres que ceux désignés au 2 <sup>ème</sup> bureau

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Saint-Plantaire	2	Neuvy-saint-Sépulchre	2	02	Salle des Fêtes 8, Les Bordes	Hameaux de St Jallet, Fougères, St Léon, La Hutte, Drouille, La Roche, Les Bordes, La Grange des Bois, Le Meignat, Le Montet, Les Mannes, La Forêt de Murat, Beauvais, Bourdessoule, La Brousse-Crozant; Maison Neuve, Le Chardy, Le Chêne Eclat, Les Aires, Les Places et La Rochère
Sainte-Sévère-sur-Indre	2	La Châtre	1	01	Mairie 31 avenue d'Auvergne	Toute la commune
Saint-Valentin	2	Levroux	1	01	Mairie 1 Place de la Mairie	Toute la commune
Sarzey	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Mairie 3 place Raymond Pliquet	Toute la commune
Sassierges-Saint-Germain	2	Ardentes	1	01	Mairie 1 place de la Mairie	Toute la commune
Saulnay	1	Le Blanc	1	01	Mairie 16 route de Mézières	Toute la commune
Sauzelles	1	Le Blanc	1	01	Foyer rural 4 rue Mijault	Toute la commune
Sazeray	2	La Châtre	1	01	Mairie 19 avenue de la Marche	Toute la commune
Ségry	2	Issoudun	1	01	Relais Villageois Route de Mareuil	Toute la commune
Selles-sur-Nahon	2	Valençay	1	01	Mairie 10 route de Frédille	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Sembleçay	2	Valençay	1	01	Salle d'animation 283 Rue Léon Gibault	Toute la commune
Sougé	1	Buzançais	1	01	Salle socio-éducative 12 route de Chézelles	Toute la commune
Tendu	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Mairie Place des anciens combattants	Toute la commune
Thenay	1	Saint-Gaultier	1	01	Salle du Foyer Rural Rue de l'École	Toute la commune
Thevet-Saint-Julien	2	La Châtre	1	01	Mairie 14 place de la Mairie	Toute la commune
Thizay	2	La Châtre	1	01	Mairie 1 place de l'Église	Toute la commune
Tilly	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 1 place de l'Église	Toute la commune
Tournon-Saint-Martin	1	Le Blanc	1	01	Mairie 23 rue de la Mairie	Toute la commune
Le Tranger	1	Buzançais	1	01	Salle des Fêtes 7 route de Châtillon	Toute la commune
Tranzault	2	Neuvy-saint-Sépulchre	1	01	Salle polyvalente Allée de la Bascule	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Urciers	2	La Châtre	1	01	Mairie Le Bourg	Toute la Commune
Valençay	2	Valençay	2	01 Bureau centralisateur	Salle des fêtes Place du Champ de foire	Avenue de la Résistance, Bourpaillou, Breviande, Breviandes, Chantemerle, Chemin de Gâtines, Chemin de l'Ormeau vert, Chemin de la Robinerie, Chemin du Moulin Foulon, Fontgirault, Garsanland, Garsenland, Gatines, Grammont, Impasse des Aiguillons, Impasse du petit Houx, Jumeaux, La belle Etoile, La Cabardière, La Charperas, La Chaume, La Cour aux Huguets, La Crotte à rabeau, La Motte, La petite Vermelle, La Riotte, La Robinerie, La Rouere, La Tahernière, La Tunisie, Le Bois de l'abeille, Le Chêne barre, Le Clos du Bertin, Le Clos du milieu, Le Gravier, Le gros Chêne, Les Baudets de Garsanland, Les Baudets de Garsenland, Les Champs de la Grange, Les Loges, Les Mottes blanches, Montebello, Moulin de Popin, Muzeaux, Place de l'Eglise, Place du Champ de Foire, Route de Chabris, Route des Vignes, Rue Croix Maurice, Rue de Gatines, Rue de la Ronde Motte, Rue de la Servanderie, rue de l'Abreuvoir, Rue des Princes, Rue des Aiguillons, Rue des Hauts de Valençay, Rue des Jardins, Rue des Marnières, Rue de Princes, Rue des Sablonnières, Rue des Vergers, Rue du Champ de Foire, rue du Four à Platre, rue Ferdinand de Lesseps, Rue Jacques d'Estampes, Rue Jean Giraudoux, Rue Muzeaux, Rue Nationale, Rue Saint-Maurice, Travail Chien

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Valençay	2	Valençay	2	02	Salle des fêtes Place du Champ de foire	Avenue de la Résistance, Bas-Méray, CH. Saint Roch Clos du milieu, Chemin de la Cure, Chemin de Poulaines, Chemin du Chêne Barre, Chemin du Gravioux, Impasse du Tivoli, La basse Chuétrée, La basse Cour, La Bourdonnière, La Chuétrée, La Croix Mottu, La Fermigauderie, La Garenne, La Giraudière, La Grippe, La Maison neuve, La Planchette, La Promenade, La Verdzière, La Verdzière, Le bas Meray, Le Bermin, Le Carroir Bourdon, Le Censis, Le grand Genet, Le gros Chaumier, Le haut Breuil, Le haut de Choizeau, Le Moulin de la tour du Breuil, Le Moulin du Breuil, Le Poirier vert, Les Baudets de Gatines, Les Côtes, Les Fertes, Les Fouineaux, Les Garniers, Les Gauthiers, Les Launais, Les Limouzinières, Les Portes, Les Verdezières, Les Vignes du parc, Lieu-dit la Promenade, Lotissement Châtaigniers, Magenta, Place de la Halle, Place Talleyrand, Route de Châteauroux, Route de Faveroles, Route de la ronde Motte, Route de Loches, Route de Veuil, Route de Vicq-sur-Nahon, Rue ancienne des Bouchers, Rue bas Meray, Rue basse, Rue de Blois, Rue de l'Auditoire, Rue de la Fontaine, Rue de la Gare, Rue de la Halle, Rue de la République, Rue de la Tuilerie, rue de l'Hermitage, Rue de Talleyrand, rue de Verdun, Rue des Barreaux, Rue des bedouins, Rue des Carrières, Rue des Chataigniers, Rue des Millepertuis, Rue des Tauponières, Rue des Templiers, Rue du Bas Meray, Rue du Château, Rue du Haut Meray, Rue du Marché, Rue du Parc, Rue du Pont Canard, Rue du Tivoli, Rue du Tournebride, Rue Duchesse de Dino, Rue Max Hymans, Rue Nationale, Rue Saint-Maurice, Rue Tournante, Rue Tournebride, Rue Traversière, Vieux chemin de la Filature
Val-Fouzon	2	Valençay	1	01	Mairie 3 place St-Jean Varennes-sur-Fouzon	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Vatan	2	Levroux	1	01	Salle Roger Stoessel Rue Ferdinand de Lesseps	Toute la commune
Velles	2	Argenton-sur-Creuse	1	01	Salle multi-activités Rue des anciens combattants	Toute la commune
Vendœuvres	1	Saint-Gaultier	1	01	Salle d'exposition 32 rue Grande	Toute la commune
La Vernelle	2	Valençay	1	01	Mairie Salle du Conseil 50 route de Valençay	Toute la commune
Verneuil-sur-Igneraie	2	La Châtre	1	01	Mairie 1 rue de la Vallée Noire	Toute la commune
Veuil	2	Valençay	1	01	Mairie 2 rue de la fontaine	Toute la commune
Vicq-Exemptet	2	La Châtre	1	01	Salle des fêtes 20 Route de La Châtre	Toute la commune
Vicq-sur-Nahon	2	Valençay	1	01	Mairie 2 rue de l'Église	Toute la commune
Vigoulant	2	La Châtre	1	01	Salle polyvalente Le Bourg	Toute la commune
Vigoux	1	Saint-Gaultier	1	01	Mairie 12 rue de la République	Toute la commune

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Vijon	2	La Châtre	1	01	Salle des fêtes 12 rue du Berry	Toute la commune
Villedieu-sur-Indre	1	Buzançais	2	01 Bureau centralisateur	Salle du Conseil municipal Place Jean-Paul Thibault	Rue du 8 mai 1945, AC D'AFN, Route d'Argy, Boulonnais, Celon, Chambon, Rue du champ de foire, Château de la Courrière, Route de Chezelles, Cour André Malraux, Chemin du Dessus de la Ville, Rue des échelles, Rue des fabriques, Avenue de la gare, Rue du Général de Gaulle, Rue du Général Ruby, Rue des granges, Rue des jardins, Rue Jean Jaurès, Rue Jules Descoutures (côté pair), l'Aubronnerie, La Beauce, La Brosse, La grande Bruère, La grande Métairie, La Ménigauderie, La petite Bruère, La Touche, Le bout du monde, Le fresne, Le harras, Le Poyou, Les grands pins, Les Varennes, Rue Louise Michel, Avenue du Maréchal Leclerc, Rue Mis et Thiennot, Chemin du moulin, Moulin de Chambon, Passage à niveau 172, Passage fausse rivière, Rue Pierre Mendès France, Rue de la Pochonnerie, Rue Pousse-Penille, Rue de la prairie (côté pair n°2 au n° 26 inclus – côté impair à partir du n° 1 au n°55 inclus), Chemin de la Ramée, Razay, Place de la résistance, Impasse Saint Lazare, Rue Saint Lazare, Rue Thabaud Boislaraine, Chemin de la vallée Jacob, Route de Villers (côté impair), Rue de Chamousseau, Rue des grives, Rue des vignes, Rue du camp de César, Rue du coteau, Rue de Fresne, Place des Justes, Cour Raymonde Vincent, rue des Fontaines.

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Villedieu-sur-Indre	1	Buzançais	2	02	École Jean Jaurès Rue Jean Jaurès	Place du 19 mars, Rue des acacias, Rue des amandiers, Chemin de Bonne source, Rue des Cerisiers, Chamousseau, Château du Puy, Allée de Chavanne, Chézeaneuf, Rue du Clos, Rue des églantines, Avenue François Mitterrand, Rue de la Garenne, Allée des Gargailous, Rue du Général La Fayette, Avenue Jean Monnet, Place John Kennedy, Rue Jules Descouture (côté impair), Rue de l'abreuvoir, Impasse de l'aubépine, Place de l'Europe, La Bergerie, La Coulonnerie, La forêt, La garderie, La Garenne, Rue du lavoir, Le Gondry, Le Marchais Véron, Le petit Puy, Le Puy, Avenue Léon Blum, Les Chézeaux, Les fosses, Les Galvaux, Les Mardelottes, Longeville, Maison carré, rue des marais, Mirebeau, Route de Niherme, Rue de la Paix, Chemin du petit bois, Rue de la prairie (côté pair du n°28 au n°66 inclus – côté impair du n°57 au n°87 inclus), Rue du Prieuré, Puy d'Or, Allée des rosiers, Saint Bonnet, Saint Laurent, Place de Verdun, Villaumoy, Villepied, Impasse de la Vinaigrerie, Route de Villers (côté pair), Gilgault.
Villegongis	2	Levroux	1	01	Mairie 4 Place de la Mairie	Toute la commune
Villegouin	2	Valençay	1	01	Mairie 1 place de la Mairie	Toute la commune
Villentrois-Faverolles-en-Berry	2	Valençay	2	01 Bureau centralisateur	Mairie 6 rue Delalande Villentrois	Villentrois
Villentrois-Faverolles-en-Berry	2	Valençay	2	02	Mairie 2 rue de la Mairie Faverolles-en-Berry	Faverolles-en-Berry

Liste des bureaux de vote 36

Commune	Circonscription	Canton	Nombre de bureaux de vote	Numéro de Bureau de vote	Lieu de vote	Périmètre du bureau de vote
Villiers	1	Le Blanc	1	01	Salle des fêtes 6 rue de la Mairie	Toute la commune
Vineuil	2	Levroux	2	01 Bureau centralisateur	Foyer rural Rue de La Poste	Au nord de l'axe formé par la départementale 957, la rue de la Poste et la départementale 77
Vineuil	2	Levroux	2	02	Foyer rural Rue de La Poste	Au sud de cet axe
Vouillon	2	Ardentes	1	01	Mairie 11 Grand'Rue	Toute la commune



Préfecture de l'Indre

36-2022-08-26-00003

Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 12 février 2021 modifié portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Jeu-Maloches, modification n°2



**PRÉFET  
DE L'INDRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau de la réglementation générale et des élections

**ARRÊTÉ du 26 AOUT 2022**

**modifiant l'arrêté du 12 février 2021 modifié portant nomination des membres de la  
commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales  
pour la commune de Jeu-Maloches  
(modification n°2)**

LE PRÉFET DE L'INDRE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R 7 à R11 ;

**Vu** l'arrêté du 12 février 2021 modifié portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Jeu-Maloches;

**Considérant** la désignation d'une suppléante de la déléguée de l'administration auprès de la commission de contrôle de Jeu-Maloches ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de l'Indre,

### **Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** : l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

sont désignés, jusqu'au 12 février 2024, membres de la commission de contrôle de la commune de Jeu-Maloches, chargée de la régularité des listes électorales, les personnes suivantes :

**Conseillère municipale :**

Madame Clémence BETHOULE

**Déléguées de l'administration :**

Titulaire : Madame Dominique THIBAUT épouse PINON

5 Place de l'Église

36240 JEU-MALOCHES

Suppléante : Madame Angélique MOURE

8 Trompe Souris

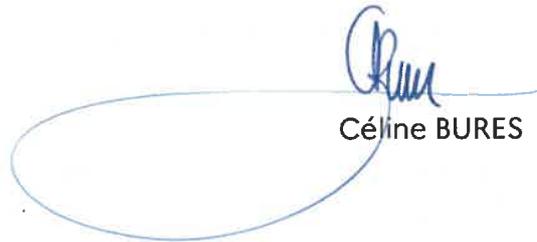
36240 JEU-MALOCHES

**Déléguée du tribunal judiciaire :**  
Madame Mireille MOULIN  
Robert  
36240 JEU-MALOCHES

**Article 2 :** l'article suivant est sans changement.

**Article 3 :** La Secrétaire Générale de la préfecture et la Maire de Jeu-Maloches sont chargées, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet  
et par délégation,  
La Directrice des services du cabinet,



Céline BURES

La présente décision peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet :

- d'un recours gracieux, adressé à M. Le Préfet de l'Indre (place de la Victoire et des Alliés - CS 80583 – 36019 CHATEAUROUX Cedex),
- d'un recours hiérarchique adressé au ministère compétent dans le domaine considéré,
- d'un recours contentieux en saisissant le tribunal administratif de Limoges (2 cours Bugeaud – CS 40410 – 87000 LIMOGES) ou par l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Les recours doivent être adressés par lettre recommandée avec accusé de réception. Ils n'ont pas d'effet suspensif.

Préfecture de l'Indre

36-2022-09-01-00006

Arrêté du 1er septembre portant délégation de signature à Mme Nadine CHAÏB, secrétaire générale de la préfecture de l'Indre au titre de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique



# PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction du Développement  
Local et de l'Environnement**

**Arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2022**  
**portant délégation de signature à Mme Nadine CHAÏB, secrétaire générale de la  
préfecture de l'Indre au titre de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre  
2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique**

## **LE PRÉFET DE L'INDRE,**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 30 décembre 2020 portant nomination de Mme Sabrina LADOIRE en qualité de sous-préfète d'Issoudun et La Châtre ;

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination de Mme Nadine CHAÏB, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de l'Indre ;

Vu le décret du 29 juillet 2022 portant nomination de Mme Emmanuelle DRIEU-LEMOINE en qualité de sous-préfète du Blanc ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 mai 2022 portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques de Centre-Val de Loire ;

Vu la convention de délégation de gestion relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques de Centre-Val de Loire publiée sous le n° 45-2022-05-30-00006 au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret le 30 mai 2022 ;

Place de la Victoire et des Alliés - CS 80583- 36019 CHÂTEAUROUX Cedex  
site internet : [www.indre.gouv.fr](http://www.indre.gouv.fr)

1 / 4

Vu l'arrêté ministériel n° 17/0301/A du 10 mars 2017, portant mutation et détachement de M. Jean-Christophe PICQUET dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directeur de la citoyenneté et de la légalité ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Intérieur n° U1463660000910 du 22 mars 2019 portant nomination de Mme Hassina TACHOUAFT dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directrice du développement local et de l'environnement de la préfecture de l'Indre ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2020 portant nomination de M. Benoît BELLET, en qualité de directeur du secrétariat général commun ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Intérieur n°U14636600298403 du 11 août 2021 portant détachement dans un emploi fonctionnel de Mme Céline BURES, en qualité de directrice des services du cabinet de la préfecture de l'Indre ;

Vu l'arrêté du ministère de l'intérieur n°U13648630427260 du 12 mai 2022 portant détachement à la préfecture de l'Indre de Mme Frédérique SAVARY sur le poste de cheffe du bureau de l'appui territorial ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2021-03-17-00003 du 17 mars 2021 portant organisation des services de la préfecture ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2022-07-18-00006 du 18 juillet 2022 portant délégation de signature à Mme Nadine CHAÏB, secrétaire générale de la préfecture de l'Indre, au titre de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le courrier du secrétaire général du 21 novembre 2011 nommant M. Jean-Michel FIDANZI en tant qu'adjoint au chef du bureau du contrôle de légalité, contrôle budgétaire et de l'intercommunalité ;

Vu le courrier du Préfet de l'Indre du 2 janvier 2013 affectant Mme Christine LIMBERT sur le poste de chef de bureau de l'administration générale et des élections au 1<sup>er</sup> février 2013 ;

Vu la décision de la secrétaire générale de la préfecture de l'Indre du 6 mai 2020 affectant Mme Nathalie BAUCHET sur le poste de chef de bureau du contrôle de légalité, contrôle budgétaire et de l'intercommunalité ;

Vu la décision d'affectation en date du 3 août 2022 de Mme Florence ALLOUIS sur le poste de cheffe du bureau des migrations et de l'intégration ;

Sur proposition de la secrétaire générale,

### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation est donnée à Mme Nadine CHAÏB, secrétaire générale de la préfecture de l'Indre, à l'effet de signer, au nom du Préfet de l'Indre, tous les actes relatifs

à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État gérées par la préfecture pour ce qui concerne :

- l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire pour les unités opérationnelles des programmes budgétaires gérés par la préfecture, à l'exception de toute dépense concernant la résidence préfectorale et son parc,
- la gestion des crédits de l'État pour lesquels les chefs de services départementaux n'ont pas reçu de délégation.

Délégation est également donnée à Mme Nadine CHAÏB, secrétaire générale de la préfecture, à l'effet de signer au nom du Préfet de l'Indre tous les actes relatifs à la gestion du programme de cartes achats de la préfecture.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et l'ordonnancement des recettes de l'État.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadine CHAÏB, secrétaire générale de la préfecture, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Mme Sabrina LADOIRE, sous-préfète d'Issoudun et La Châtre.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadine CHAÏB, secrétaire générale de la préfecture et de Mme Sabrina LADOIRE, sous-préfète d'Issoudun et La Châtre, la délégation de signature sera exercée par Mme Emmanuelle DRIEU-LEMOINE, sous-préfète du Blanc.

Article 2 : Délégation permanente est accordée à M. Jean-Christophe PICQUET, directeur de la Citoyenneté et de la Légalité, à l'effet de signer :

- les pièces relatives à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses afférentes aux attributions de la direction de la citoyenneté et de la légalité :
  - \* en matière de circulation routière (indemnités de fourrière, taxi, etc),
  - \* contentieux du service des étrangers,
  - \* enveloppe relative à l'organisation des élections,
- les devis de toute nature, entrant dans le domaine de compétence de sa direction.
- les pièces relatives à la liquidation et au mandatement des dotations de l'État (fonctionnement) dans le département au profit des collectivités territoriales et leurs groupements.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. PICQUET, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Mme ALLOUIS, cheffe du bureau des migrations et de l'intégration, Mme LIMBERT, cheffe du bureau de la réglementation générale et des élections et Mme BAUCHET, chef de bureau du contrôle de légalité, contrôle budgétaire et de l'intercommunalité, pour les matières relevant de leurs attributions respectives, dans la limite de 1 500 €.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de la secrétaire générale, délégation de signature est donnée à Mme Hassina TACHOUAFT, directrice du Développement Local et de l'Environnement, à l'effet de signer les arrêtés d'attribution de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant inférieur à 100 000 €.

Article 4 : Délégation permanente est accordée à Mme Hassina TACHOUAFT, directrice du Développement Local et de l'Environnement, à l'effet de signer les pièces relatives à la liquidation et au mandatement des subventions de l'État (investissement) dans le département au profit des collectivités territoriales et leurs groupements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hassina TACHOUAFT, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Mme Frédérique SAVARY, cheffe du bureau de l'appui territorial.

Article 5 : Pour permettre la mise en œuvre des dispositions du présent arrêté dans l'application ministérielle CHORUS FORMULAIRES, il est confié aux agents dont la liste figure en annexe, sous l'autorité de leurs chefs de services respectifs, le soin d'accomplir, pour le compte et au nom de Mme Nadine CHAÏB, secrétaire générale de la préfecture, les actes de gestion et d'ordonnancement des dépenses et recettes relevant des programmes budgétaires basculés dans CHORUS.

À ce titre, la délégation emporte délégation de la fonction technique d'ordonnateur pour la réalisation des actes suivants :

- saisie des demandes d'achats,
- constatation du service fait à la date de livraison ou réalisation de la prestation,
- conservation et archivage des pièces justificatives liées à la constatation du service fait.

La liste des agents qui exerceront, dans l'application ministérielle CHORUS FORMULAIRES, les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire est annexée au présent arrêté (annexe 1).

Les plafonds des dépenses qui sont autorisées par détenteur de la carte achat figurent en annexe 2.

Article 6 : L'arrêté préfectoral du 18 juillet 2022 susvisé est abrogé.

Article 7 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre, rubrique « Recueil des actes administratifs » et dont une copie sera notifiée aux fonctionnaires délégataires, ainsi qu'au directeur régional des finances publiques de Centre-Val de Loire.



Stéphane BREDIN

**Annexe 1: liste des agents autorisés à exercer et à accomplir, dans l'application ministérielle CHORUS FORMULAIRES, les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire (article 8)**

Florence ALLOUIS

Nathalie BAUCHET

Cécile BIGUE

Florence BILLAULT

Sylvie FARET-ROUSSEL

Jean-Michel FIDANZI

Nathalie GUION

Patricia PIATTE

Aurore SAUPIC

Frédérique SAVARY

Evelyne STEPHAN

**Annexe 2 : plafonds des dépenses autorisées par carte achat  
centre de facturation PREF INDRE**

<b>Nom du détenteur de la carte</b>	<b>Dépense maximale autorisée par transaction</b>	<b>Dépense maximale autorisée au cours d'une année civile</b>	<b>Paiement dans le cadre de marché (niveau 3)</b>
ALAPETITE Delphine	300 €	5 000 €	non
BIGUE Cécile	1 000 €	7 000 €	non
BREDIN Stéphane	1 500 €	4 500 €	non
BURES Céline	1 500 €	4 600 €	non
DUMAY Patrick	500 €	7 000 €	non
GILLARD Jean-Luc	1 000 €	9 400 €	non
LADOIRE Sabrina	1 500 €	6 000 €	non
PERSEIL Raphaël	700 €	10 000 €	non
CHAÏB Nadine	1 500 €	4 500 €	non
DRIEU-LEMOINE Emmanuelle	1 500 €	6 500 €	non

Préfecture de l'Indre

36-2022-09-01-00003

Arrêté du 1er septembre portant délégation de signature à Mme Sabrina LADOIRE sous-préfète d'Issoudun et La Châtre



# PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction du Développement Local et de l'Environnement

**ARRÊTÉ du 1<sup>er</sup> septembre 2022**  
portant délégation de signature à Madame Sabrina LADOIRE,  
sous-préfète d'Issoudun et La Châtre

### LE PRÉFET DE L'INDRE,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 30 décembre 2020 portant nomination de Mme Sabrina LADOIRE, en qualité de sous-préfète d'Issoudun et La Châtre ;

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination de Mme Nadine CHAÏB, en qualité de Secrétaire Générale de la préfecture de l'Indre ;

Vu le décret du 29 juillet 2022 portant nomination de Mme Emmanuelle DRIEU-LEMOINE en qualité de sous-préfète du Blanc ;

Vu la circulaire n°000853 du 4 décembre 2007 du ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales relative à la mise en place de la régionalisation des BOP déconcentrés des préfectures ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 mai 2022 portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques de Centre-Val de Loire ;

Vu la convention de délégation de gestion relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques de Centre-Val de Loire publiée sous le n° 45-2022-05-30-00006 au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret le 30 mai 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-E-1962 du 13 juillet 2001 portant réglementant les bruits de voisinage ;

Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583 – 36 019 CHATEAUROUX CEDEX – tél : 02.54.29.50.00  
Site Internet : [www.indre.gouv.fr](http://www.indre.gouv.fr)

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2021-03-17-00003 du 17 mars 2021 portant organisation des services de la préfecture ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2022-07-18-00008 du 18 juillet 2022 portant délégation de signature à Mme Sabrina Ladoire, sous-préfète d'Issoudun et La Châtre ;

Vu la lettre de la secrétaire générale de la préfecture de l'Indre en date du 2 avril 2019 portant affectation de M. Dominique MERY, en qualité de secrétaire général de la sous-préfecture d'Issoudun ;

Vu la décision d'affectation en date du 1<sup>er</sup> juin 2021 de Mme Emilie PLISSON-BOUGIO à la sous-préfecture de La Châtre, en qualité de secrétaire générale de la sous-préfecture de La Châtre ;

Sur proposition de la secrétaire générale,

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à Mme Sabrina LADOIRE, sous-préfète d'Issoudun et La Châtre, en ce qui concerne les affaires du ressort de ses arrondissements, pour signer tous actes, arrêtés, décisions, documents et correspondances administratives et comptables se rapportant aux matières suivantes :

#### **I - AFFAIRES COMMUNALES :**

- contrôle de légalité des actes des communes, des collectivités locales et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), des sociétés d'économie mixte locales et des syndicats mixtes ayant leur siège dans l'arrondissement,
- création, agrandissement, transfert et fermeture des cimetières pour les communes urbaines, lorsqu'ils sont situés à moins de 35 m des habitations (article L2223-1 du code général des collectivités territoriales),
- visa des délibérations, budgets et marchés des associations syndicales autorisées ayant leur siège dans l'arrondissement,
- nomination des délégations spéciales en application des articles L. 2121-35 et L.2121-36 du code général des collectivités territoriales, pour les communes situées dans l'arrondissement,
- attribution du fonds de compensation pour la TVA.

#### **II - ORDRE ET SECURITE PUBLICS :**

- présidence et signature des actes afférents à la commission de sécurité et d'accessibilité,
- octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière,
- délivrance de toutes autorisations relatives à la police de la voie publique, des cafés, débits de boissons, bals, spectacles et autres lieux publics excédant la compétence des autorités municipales,
- fermeture temporaire des débits de boissons,
- arrêtés autorisant :
  - l'usage de haut-parleurs sur la voie publique lorsque la diffusion dépasse les limites d'une seule commune,

- l'homologation des circuits de véhicules à moteur,
- les manifestations de véhicules terrestres à moteur (courses automobiles, motocyclistes...), randonnées, rallyes touristiques, courses cyclistes, courses équestres, courses pédestres et de rollers se déroulant intégralement dans le ressort de l'arrondissement,
- les manifestations nautiques sportives d'engins à moteur,
- les manifestations à caractère sportif, récréatif, culturel susceptibles de présenter les critères d'un grand rassemblement,
- tous documents comptables (devis, convention) relatifs au remboursement des dépenses concernant la mise à disposition d'agents par les forces de l'ordre à l'occasion de manifestations sportives, récréatives ou culturelles,
- agrément des gardes particuliers et retrait d'agrément,
- délivrance des dérogations prévues à l'article 3-2 de l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2001 susvisé réglementant les bruits de voisinage,
- autorisation des combats de boxe,
- autorisation de ball-traps,
- délivrance de récépissés des revendeurs d'objets mobiliers,
- récépissés de déclaration de création, de modification ou de dissolution d'associations.

### **III – LOGEMENT :**

- réquisition de logements (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et main-levée des ordres de réquisition, actes de procédures divers).

### **IV – ELECTIONS :**

- reçus de dépôts de candidatures pour les élections politiques,
- récépissés définitifs de déclaration de candidature.

### **V- AFFAIRES DIVERSES :**

- autorisation aux agents d'utiliser leur véhicule personnel lors de déplacement pour mission ou stage dans le département.

### **Article 2 : GESTION DES CREDITS**

Délégation est donnée à Mme Sabrina LADOIRE, sous-préfète d'Issoudun et La Châtre, à Mme Emilie PLISSON-BOUGIO, secrétaire générale de la sous-préfecture de La Châtre et à M. Dominique MERY, secrétaire général de la sous-préfecture d'Issoudun à l'effet de signer en qualité de prescripteurs pour les centres de coût des sous-préfectures d'Issoudun et La Châtre pour les programmes 309 et 354 :

- des décisions de dépenses,
- des constatations de service fait,
- des demandes de paiement.

L'acceptation d'un devis par les services ne vaut pas engagement juridique. Seul le bon de commande validé par le Centre de services partagés régional (plate-forme Chorus) engage juridiquement les services de l'État.

**Article 3 :** Pour permettre la mise en œuvre des dispositions du présent arrêté dans l'application ministérielle CHORUS FORMULAIRES, il est confié à Mme Delphine ALAPETITE, sous l'autorité de Mme Sabrina LADOIRE, sous-préfète d'Issoudun et La

Châtre, le soin d'accomplir les actes de gestion et d'ordonnancement des dépenses et recettes relevant des programmes budgétaires basculés dans CHORUS FORMULAIRES.

À ce titre, la délégation emporte délégation de la fonction technique d'ordonnateur pour la réalisation des actes suivants :

- saisie des demandes d'achats,
- constatation du service fait à la date de livraison ou de réalisation de la prestation,
- conservation et archivage des pièces justificatives liées à la constatation du service fait.

Article 4 : Dans le cas où la saisie ne pourrait être réalisée de façon dématérialisée dans l'application ministérielle CHORUS FORMULAIRES, délégation permanente est donnée à Mme Sabrina LADOIRE, sous-préfète d'Issoudun et La Châtre, à Mme Emilie PLISSON-BOUGIO, secrétaire générale de la sous-préfecture de La Châtre et à M. Dominique MERY, secrétaire général de la sous-préfecture d'Issoudun pour signer les actes matérialisant, en particulier, l'établissement des ordres de payer et pour en assurer la transmission au CSPR.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabrina LADOIRE, sous-préfète d'Issoudun et La Châtre, sa délégation de signature sera exercée par Mme Emmanuelle DRIEU-LEMOINE, sous-préfète du Blanc, pour les affaires du ressort des arrondissements d'Issoudun et de La Châtre.

Article 6 : Délégation est également donnée à Mme Emilie PLISSON-BOUGIO, secrétaire générale de la sous-préfecture de La Châtre et à M. Dominique MERY, secrétaire général de la sous-préfecture d'Issoudun, sous l'autorité de Mme la sous-préfète d'arrondissement, à l'effet de signer pour les affaires suivantes concernant les arrondissements d'Issoudun et La Châtre :

*a) administration des collectivités locales :*

- en matière de demandes de subventions, les accusés-réception de dossier complet et les demandes de pièces complémentaires,
- en matière de contrôle de la légalité et de contrôle budgétaire :
  - visa des délibérations, des budgets et des marchés,
  - les correspondances administratives courantes ne faisant pas courir le délai contentieux,
  - les arrêtés et correspondances afférents au FCTVA.

En l'absence de Mme Emilie PLISSON-BOUGIO, secrétaire générale de la sous-préfecture de La Châtre, délégation est donnée à Mme Katia AUSSOURD pour signer les bordereaux, les accusés-réception de dossiers complets et les demandes de pièces complémentaires afférents aux demandes de subvention sur l'arrondissement de La Châtre.

*b) administration générale :*

- présidence et signature des actes afférents à la commission de sécurité et d'accessibilité,
- récépissés de déclaration de création, de modification ou de dissolution d'associations,
- délivrance de dérogations prévues à l'article 3-2 de l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit,
- arrêtés autorisant :
  - l'usage de haut-parleurs sur la voie publique lorsque la diffusion dépasse les limites d'une seule commune,
  - les manifestations de véhicules terrestres à moteur (courses automobiles, motocyclistes...) randonnées, rallyes touristiques, courses cyclistes, courses équestres, courses pédestres et de rollers se déroulant intégralement dans le ressort de l'arrondissement,
  - les manifestations nautiques sportives d'engins à moteur,

- autorisation des combats de boxe,
- autorisation de ball-traps,
- délivrance des récépissés des revendeurs d'objet mobiliers,
- agrément des gardes particuliers ou retrait d'agrément,
- autorisation aux agents d'utiliser leur véhicule personnel lors de déplacement pour mission ou stage dans le département,
- récépissés provisoires et définitifs de dépôts de candidatures pour les élections politiques.

En l'absence de Mme Emilie PLISSON-BOUGIO, secrétaire générale de la sous-préfecture de La Châtre, délégation est donnée à Mme Delphine ALAPETITE pour signer les déclarations de randonnées et les modifications d'associations de type loi de 1901 sur l'arrondissement de La Châtre.

Article 7 : Les deux secrétaires généraux de sous-préfecture assurent l'intérim l'un de l'autre.

En cas d'empêchement de Mme Emilie PLISSON-BOUGIO, secrétaire générale de la sous-préfecture de La Châtre, la délégation de signature qui lui est accordée au titre du présent arrêté est exercée par M. Dominique MERY, secrétaire général de la sous-préfecture d'Issoudun.

En cas d'empêchement de M. Dominique MERY, secrétaire général de la sous-préfecture d'Issoudun, la délégation de signature qui lui est accordée au titre du présent arrêté est exercée par Mme Emilie PLISSON-BOUGIO, secrétaire générale de la sous-préfecture de La Châtre.

Article 8 : L'arrêté préfectoral du 18 juillet 2022 susvisé est abrogé.

Article 9 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Indre, la sous-préfète d'Issoudun et La Châtre, la sous-préfète du Blanc, la secrétaire générale de la sous-préfecture de La Châtre, le secrétaire général de la sous-préfecture d'Issoudun sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre, rubrique « Recueil des actes administratifs ».

Stéphane BREDIN

Préfecture de l'Indre

36-2022-09-01-00007

Arrêté du 1er septembre portant délégation de  
signature au colonel Laurent TEXIER  
commandant le groupement de gendarmerie  
départementale de l'Indre



# PRÉFET DE L'INDRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction du Développement Local et  
de l'Environnement

ARRÊTÉ du 1<sup>er</sup> septembre 2022  
portant délégation de signature au colonel Laurent TEXIER,  
commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Indre

## LE PRÉFET DE L'INDRE,

Vu le code de la route et notamment son article L 325-1-2 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-1295 du 28 octobre 2010 modifiant le décret n° 97-199 du 5 mars 1997, relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie ;

Vu l'ordre de mutation n° 6644 du 2 février 2021, nommant le colonel Laurent TEXIER en tant que commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Indre ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2010 fixant le montant des remboursements de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie ;

Vu l'arrêté n° 36-2021-07-23-00002 du 23 juillet 2021 portant délégation de signature au colonel Laurent TEXIER, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Indre ;

Sur proposition de la secrétaire générale,

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : Délégation de signature est donnée au colonel Laurent TEXIER, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Indre, en ce qui concerne l'établissement des conventions, avenants, états prévisionnels de dépenses et états liquidatifs relatifs à la facturation des prestations exécutées, dans sa zone de compétence, par les forces de gendarmerie, à la demande de tiers.

Place de la Victoire et des alliés CS 80583 - 36019 CHATEAUROUX Cédex – Tel : 02 54 29 50 00  
Site internet : [www.indre.gouv.fr](http://www.indre.gouv.fr)

En cas d'empêchement du colonel Laurent TEXIER, sa délégation de signature sera exercée par le lieutenant-colonel Romain-Grégoire CIVIT, commandant en second du groupement de gendarmerie départementale de l'Indre.

Article 2 : En zone gendarmerie, délégation permanente de signature est donnée au colonel Laurent TEXIER, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Indre, à l'effet de signer les arrêtés portant immobilisation et mise en fourrière du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation obligatoire du véhicule est encourue, ainsi que la main-levée de ces décisions.

Une copie de chaque dossier d'immobilisation et de mise en fourrière sera transmise pour information au préfet de l'Indre, direction des services du cabinet, bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance (BOPPD).

Article 3 : En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 sus-visé, le colonel Laurent TEXIER peut subdéléguer à un ou plusieurs agents des services placés sous son autorité la signature qui lui est conférée par le présent arrêté. Cette subdélégation prendra la forme d'un arrêté, signé par le délégataire et publié sur le site des services de l'État dans l'Indre, rubrique « recueil des actes administratifs ».

Article 4 : L'arrêté du 23 juillet 2021 susvisé est abrogé.

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture et le commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre, rubrique « recueil des actes administratifs ».



Stéphane BREDIN

Préfecture de l'Indre

36-2022-09-01-00002

Arrêté préfectoral du 1er septembre 2022  
portant délégation de signature à Mme  
DRIEU-LEMOINE, sous préfète du Blanc



**PRÉFET  
DE L'INDRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction du Développement  
Local et de l'Environnement**

**Arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2022  
portant délégation de signature à Mme Emmanuelle DRIEU-LEMOINE,  
sous-préfète du Blanc**

**LE PRÉFET DE L'INDRE,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié, portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 3 janvier 2021 portant nomination de Mme Sabrina LADOIRE, en qualité de sous-préfète d'Issoudun et La Châtre ;

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination de Mme Nadine CHAÏB, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de l'Indre ;

Vu le décret du 29 juillet 2022 portant nomination de Mme Emmanuelle DRIEU-LEMOINE en qualité de sous-préfète du Blanc ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 mai 2022 portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques de Centre-Val de Loire ;

Vu la convention de délégation de gestion relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques de Centre-Val de Loire publiée sous le n° 45-2022-05-30-00006 au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret le 30 mai 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2011046-0001 du 15 février 2011 portant nomination de M. Jean-Luc GILLARD en qualité de secrétaire général de la sous-préfecture du Blanc ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-E-1962 du 13 juillet 2001 portant réglementant les bruits de voisinage ;

Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583 – 36 019 CHATEAUROUX CEDEX – tél : 02.54.29.50.00  
Site Internet : [www.indre.gouv.fr](http://www.indre.gouv.fr)

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2021-03-17-00003 du 17 mars 2021 portant organisation des services de la préfecture ;

Vu la circulaire n° 000853 du 4 décembre 2007 du ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales relative à la mise en place de la régionalisation des BOP déconcentrés des préfectures ;

Sur proposition de la secrétaire générale,

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : Délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle DRIEU-LEMOINE, sous-préfète du Blanc, en ce qui concerne les affaires du ressort de son arrondissement, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions, documents et correspondances administratives et comptables se rapportant aux domaines suivants :

### **I - AFFAIRES COMMUNALES :**

- contrôle de légalité des actes des communes, des collectivités locales et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), des sociétés d'économie mixte locales et des syndicats mixtes ayant leur siège dans l'arrondissement,
- création, agrandissement, transfert et fermeture des cimetières pour les communes urbaines, lorsqu'ils sont situés à moins de 35 m des habitations (article L2223-1 du code général des collectivités territoriales),
- visa des délibérations, budgets et marchés des associations syndicales autorisées ayant leur siège dans l'arrondissement,
- nomination des délégations spéciales en application des articles L. 2121-35 et L.2121-36 du code général des collectivités territoriales, pour les communes situées dans l'arrondissement.

### **II - ORDRE ET SECURITE PUBLICS :**

- présidence et signature des actes afférents à la commission de sécurité et d'accessibilité,
- octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière,
- délivrance de toutes autorisations relatives à la police de la voie publique, des cafés, débits de boissons, bals, spectacles et autres lieux publics excédant la compétence des autorités municipales, fermeture temporaire des débits de boissons,
- arrêtés autorisant :
  - . l'usage de haut-parleurs sur la voie publique lorsque la diffusion dépasse les limites d'une seule commune,
  - . l'homologation des circuits de véhicules à moteur,
  - . les manifestations de véhicules terrestres à moteur (courses automobiles, motocyclistes...) randonnées, rallyes touristiques, courses cyclistes, courses pédestres et de rollers se déroulant intégralement dans le ressort de l'arrondissement,
  - . les manifestations à caractère sportif, récréatif, culturel susceptibles de présenter les critères d'un grand rassemblement,

- tous documents comptables (devis, convention) relatifs aux remboursements des dépenses concernant la mise à disposition d'agents par les forces de l'ordre à l'occasion de manifestations sportives, récréatives ou culturelles,
- agrément des gardes particuliers et retrait d'agrément,
- délivrance des dérogations prévues à l'article 3-2 de l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2001 susvisé réglementant les bruits de voisinage,
- autorisation des combats de boxe,
- autorisation de ball-traps,
- délivrance des récépissés des revendeurs d'objets mobiliers,
- récépissés de déclaration de création, de modification ou de dissolution d'associations.

### **III – LOGEMENT :**

- réquisition de logements (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et main-levée des ordres de réquisition, actes de procédures divers).

### **IV – ENVIRONNEMENT :**

- autorisation de destruction d'oiseaux d'espèce phalacrocorax carbo sinensis (grand cormoran) sur l'arrondissement du Blanc (en cas de chevauchement des propriétés ou exploitations piscicoles concernées entre l'arrondissement du Blanc et une autre zone, l'administration compétente pour traiter la demande est celle concernée par les superficies en eau les plus importantes).

### **V – ELECTIONS :**

- reçus de dépôt de candidature pour les élections politiques,
- récépissés définitifs de déclaration de candidature.

### **VI - AFFAIRES DIVERSES :**

- autorisation aux agents d'utiliser leur véhicule personnel lors de déplacement pour mission ou stage dans le département.

### **Article 2 : GESTION DES CREDITS**

Délégation est donnée à Mme Emmanuelle DRIEU-LEMOINE et à M. Jean-Luc GILLARD, secrétaire général de la sous-préfecture du Blanc, à l'effet de signer en qualité de prescripteur pour les centres de coût « sous-préfecture du Blanc » pour les programmes 354 et 723 :

- des décisions de dépenses,
- des constatations de service fait,
- des demandes de paiement.

L'acceptation d'un devis par les services ne vaut pas engagement juridique. Seul le bon de commande validé par le Centre de services partagés régional (plate-forme Chorus) engage juridiquement l'État.

**Article 3 :** Pour permettre la mise en œuvre des dispositions du présent arrêté dans l'application ministérielle CHORUS FORMULAIRES, il est confié à Mme Alexandra GARCEAULT, sous l'autorité de la sous-préfète, le soin d'accomplir les actes de gestion et d'ordonnancement des dépenses et recettes relevant des programmes budgétaires basculés dans CHORUS.

À ce titre, la délégation emporte délégation de la fonction technique d'ordonnateur pour la réalisation des actes suivants :

- saisie des demandes d'achats,
- constatation du service fait à la date de livraison des marchandises ou de la réalisation de la prestation,
- conservation et archivage des pièces justificatives liées à la constatation du service fait.

Article 4 : Dans le cas où la saisie ne pourrait être réalisée de façon dématérialisée dans l'application ministérielle CHORUS FORMULAIRES, délégation permanente est donnée à Mme Emmanuelle DRIEU-LEMOINE et à M. Jean-Luc GILLARD, pour signer les actes matérialisant, en particulier, l'établissement des ordres de payer et pour en assurer la transmission au CSPR.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle DRIEU-LEMOINE, la délégation de signature est exercée par Mme Sabrina LADOIRE, sous-préfète d'Issoudun et La Châtre.

Article 6 : Délégation est également donnée à M. Jean-Luc GILLARD, secrétaire général de la sous-préfecture du Blanc, sous l'autorité de la sous-préfète de l'arrondissement, à l'effet de signer pour les affaires suivantes :

*a) administration des collectivités locales :*

- en matière de demandes de subventions, les accusés-réception de dossier complet et les demandes de pièces complémentaires,
- en matière de contrôle de la légalité et de contrôle budgétaire :
  - visa des délibérations, des budgets et des marchés,
  - les correspondances administratives courantes ne faisant pas courir le délai contentieux,

*b) administration générale :*

- présidence et signature des actes afférents à la commission de sécurité et d'accessibilité,
- récépissés de déclaration de création, de modification ou de dissolution d'associations,
- délivrance de dérogations prévues à l'article 3-2 de l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit,
- arrêtés autorisant :
  - l'usage de haut-parleurs sur la voie publique lorsque la diffusion dépasse les limites d'une seule commune,
  - les manifestations de véhicules terrestres à moteur (courses automobiles, motocyclistes...) randonnées, rallyes touristiques, courses cyclistes, courses équestres, courses pédestres et de rollers se déroulant intégralement dans le ressort de l'arrondissement,
  - les manifestations nautiques sportives d'engins à moteur,
- autorisation des combats de boxe,
- autorisation de ball-traps,
- délivrance des récépissés des revendeurs d'objet mobiliers,
- agrément des gardes particuliers ou retrait d'agrément,
- autorisation aux agents d'utiliser leur véhicule personnel lors de déplacement pour mission ou stage dans le département,
- récépissés provisoires et définitifs de dépôts de candidatures pour les élections politiques,
- autorisation de destruction d'oiseaux d'espèce phalacrocorax carbo sinensis (grand cormoran) sur l'arrondissement du Blanc (en cas de chevauchement des propriétés ou exploitations piscicoles concernées entre l'arrondissement du Blanc et une autre zone,

l'administration compétente pour traiter la demande est celle concernée par les superficies en eau les plus importantes).

Article 7 : La secrétaire générale de la préfecture, la sous-préfète du Blanc, la sous-préfète d'Issoudun et La Châtre, le secrétaire général de la sous-préfecture du Blanc sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre, rubrique « Recueil des actes administratifs ».



Stéphane BREDIN

Préfecture de l'Indre

36-2022-09-01-00005

Arrêté préfectoral du 1er septembre portant  
délégation de signature à Mme Nadine CHAÏB  
secrétaire générale de la préfecture de l'Indre



# PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction du Développement  
Local et de l'Environnement**

**Arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2022  
portant délégation de signature à Mme Nadine CHAÏB,  
secrétaire générale de la préfecture de l'Indre**

**LE PRÉFET DE L'INDRE,**

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment son article L.511-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L325-1-2 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de commerce, notamment son article R.751-3 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2003-616 du 4 juillet 2003 relatif à la déconcentration de la représentation de l'État devant les cours administratives d'appel et modifiant la partie réglementaire du code de justice administrative ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 30 décembre 2020 portant nomination de Mme Sabrina LADOIRE, en qualité de sous-préfète d'Issoudun et La Châtre ;

Vu le décret du 17 février 2021 portant nomination de M. Stéphane BREDIN, en qualité de préfet de l'Indre ;

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination de Mme Nadine CHAÏB, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de l'Indre ;

Vu le décret du 29 juillet 2022 portant nomination de Mme Emmanuelle DRIEU-LEMOINE en qualité de sous-préfète du Blanc ;

Place de la Victoire et des alliés CS 80583 - 36019 CHATEAUROUX Cédex – Tel : 02 54 29 50 00  
Site internet : [www.indre.gouv.fr](http://www.indre.gouv.fr)

Vu l'arrêté du ministre de l'Intérieur n°U14636600298403 du 11 août 2021 portant détachement dans un emploi fonctionnel de Mme Céline BURES, en qualité de directrice des services du cabinet de la préfecture de l'Indre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2022-07-18-00001 du 18 juillet 2022 portant délégation de signature à Mme Nadine CHAÏB, secrétaire générale de la préfecture de l'Indre ;

Sur proposition de la secrétaire générale,

### **ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup> : Délégation de signature est donnée à Mme Nadine CHAÏB, secrétaire générale de la préfecture de l'Indre, à l'effet de signer, tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances, procès-verbaux de réunion dont il assure la présidence, notes de service et documents relevant des attributions de l'État dans le département de l'Indre.

Cette délégation comprend la signature de tous actes à caractère individuel.

Sont exclus de cette délégation :

- les déclinatoires de compétences et arrêtés de conflits,
- l'exercice du droit de passer outre un avis défavorable du contrôle financier a priori,
- l'exercice du droit de réquisition du comptable.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Nadine CHAÏB, secrétaire générale de la préfecture, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, mémoires, correspondances et saisines et requêtes en première instance et en appel devant les juridictions de l'ordre administratif et judiciaire.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Mme Nadine CHAÏB, secrétaire générale de la préfecture, à l'effet de signer les arrêtés et décisions relatifs à l'hospitalisation sous contrainte, en application de la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadine CHAÏB, secrétaire générale de la préfecture, la délégation de signature qui lui est consentie aux articles 1<sup>er</sup> et 2 est exercée par Mme Sabrina LADOIRE, sous-préfète d'Issoudun et La Châtre, sous réserve des dispositions de l'article 5.

En cas d'absence et d'empêchement de Mme Nadine CHAÏB, secrétaire générale de la préfecture et de Mme Sabrina LADOIRE, sous-préfète d'Issoudun et La Châtre, cette délégation de signature est exercée par Mme Emmanuelle DRIEU-LEMOINE, sous-préfète du Blanc.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadine CHAÏB, secrétaire générale de la préfecture, Mme Céline BURES, directrice des services du cabinet, est habilitée à signer tous arrêtés, décisions, mémoires, correspondances, saisines et requêtes en première instance et en appel devant les juridictions de l'ordre administratif et judiciaire, pris en application du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Nadine CHAÏB, secrétaire générale de la préfecture et de Mme Céline BURES, directrice des services du cabinet, cette délégation de signature est exercée par Mme Sabrina LADOIRE, sous-préfète d'Issoudun et La Châtre.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Nadine CHAÏB, secrétaire générale de la préfecture, de Mme Céline BURES, directrice des services du cabinet, de Mme Sabrina LADOIRE, sous-préfète d'Issoudun et La Châtre, cette délégation de signature est exercée par Mme Emmanuelle DRIEU-LEMOINE, sous-préfète du Blanc.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadine CHAÏB, secrétaire générale de la préfecture, la délégation de signature qui lui est accordée à l'article 3 est exercée par Mme Céline BURES, directrice des services du cabinet, à l'effet de signer les arrêtés et décisions relatifs à l'hospitalisation sous contrainte, en application de la loi n°2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Nadine CHAÏB, secrétaire générale de la préfecture de l'Indre et de Mme Céline BURES, directrice des services du cabinet, la délégation de signature est exercée par Mme Sabrina LADOIRE, sous-préfète d'Issoudun et La Châtre.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Nadine CHAÏB, secrétaire générale de la préfecture, de Mme Céline BURES, directrice des services du cabinet, de Mme Sabrina LADOIRE, sous-préfète d'Issoudun et La Châtre, la délégation de signature est exercée par Mme Emmanuelle DRIEU-LEMOINE, sous-préfète du Blanc.

Article 7 : L'arrêté préfectoral du 18 juillet 2022 susvisé est abrogé.

Article 8 : La secrétaire générale de la préfecture, la sous-préfète d'Issoudun et La Châtre, la sous-préfète du Blanc et la directrice des services du cabinet sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre, rubrique Recueil des Actes Administratifs.



Stéphane BREDIN

Préfecture de l'Indre

36-2022-09-01-00004

Arrêté préfectoral du 1er septembre portant  
délégation de signature aux autorités de  
permanence



**Arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2022  
portant délégation de signature aux autorités de permanence**

**LE PRÉFET DE L'INDRE,**

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 30 décembre 2020 portant nomination de Mme Sabrina LADOIRE, en qualité de sous-préfète d'Issoudun et La Châtre ;

Vu le décret du 17 février 2021 portant nomination de M. Stéphane BREDIN en qualité de préfet de l'Indre ;

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination de Mme Nadine CHAÏB, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de l'Indre ;

Vu le décret du 29 juillet 2022 portant nomination de Mme Emmanuelle DRIEU-LEMOINE en qualité de sous-préfète du Blanc ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Intérieur n°U14636600298403 du 11 août 2021 portant détachement dans un emploi fonctionnel de Mme Céline BURES, en qualité de directrice des services du cabinet de la préfecture de l'Indre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2022-07-18-00010 du 18 juillet 2022 portant délégation de signature aux autorités de permanence ;

Vu le tableau hebdomadaire des permanences arrêté par le préfet ;

Sur proposition de la secrétaire générale,

### **ARRÊTE**

Article 1er : Pendant les permanences, délégation de signature est donnée à l'autorité (sous-préfètes ou directrice des services du cabinet) désignée dans le tableau hebdomadaire arrêté par le préfet, en ce qui concerne :

- les arrêtés de suspension immédiate du permis de conduire (article L.224-2 du code de la route) des conducteurs circulant sous l'empire d'un état alcoolique ou ayant refusé de se soumettre aux vérifications destinées à en établir la preuve, pour les infractions commises dans le département,

- les arrêtés de suspension immédiate du permis de conduire (article L.224-2 du code de la route) des conducteurs dont la vitesse dépasse de plus de 40 km/h la vitesse autorisée, pour les infractions commises dans le département,

- les arrêtés de suspension immédiate du permis de conduire (article L.224-2 du code de la route) des conducteurs circulant après avoir fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants ou ayant refusé de se soumettre aux vérifications destinées à en établir la preuve, pour les infractions commises dans le département,

- les arrêtés de suspension du permis de conduire (article L.224-7 du code de la route) des conducteurs auteurs d'un refus de priorité ou un dépassement dangereux ayant entraîné un homicide involontaire ou une ITT supérieure à 30 jours (articles L.232-1 et L.232-2 du code de la route),

- les arrêtés portant immobilisation et mise en fourrière du véhicule dont l'auteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation obligatoire du véhicule est encourue,

- les arrêtés préfectoraux portant refus de séjour avec obligation de quitter le territoire français, éventuellement assortis d'une interdiction administrative de retour,

- les arrêtés de reconduite à la frontière d'étrangers en situation irrégulière,

- les décisions fixant le pays de renvoi,

- les arrêtés de rétention d'étrangers à reconduire,

- les notifications, pour exécution, au directeur départemental de la sécurité publique ou au commandant du groupement de gendarmerie, des arrêtés de reconduite et de rétention,

- les arrêtés de maintien en rétention,

- les lettres au juge des libertés et de la détention demandant la prolongation de la rétention,

- les lettres au juge administratif informant du placement en rétention d'un étranger,
- les arrêtés d'assignation à résidence,
- les arrêtés d'expulsion (décret n° 97-24 du 13 janvier 1997),
- les décisions fixant le pays de renvoi corrélatives aux arrêtés d'expulsion du décret n° 97-24 du 13 janvier 1997,
- les arrêtés portant interdiction de retour,
- les arrêtés de réadmission dans un État membre de l'espace Schengen,
- les mémoires et les requêtes à produire devant les juridictions administratives et civiles concernant la police des étrangers,
- les arrêtés dans le domaine de l'hospitalisation sous contrainte,
- les décisions concernant les transports de corps et de cendres à l'étranger,
- les réquisitions générales, particulières ou complémentaires spéciales,
- les arrêtés d'interdiction de circulation aux poids lourds.

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 18 juillet 2022 susvisé est abrogé.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture, la sous-préfète d'Issoudun et La Châtre, la sous-préfète du Blanc, la directrice des services du cabinet, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre, à la rubrique « Recueil des Actes Administratifs ».



Stéphane BREDIN